

Rapport 2025 sur la Situation financière



HOTELA Assurances SA

Avril 2026

MANAGEMENT SUMMARY	4
1. ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE	6
1.1 Stratégie, objectifs, activités et groupe HOTELA	6
1.2 Détenteurs de parts	6
1.3 Siège et locaux	6
1.4 Organe de révision externe.....	6
1.5 Faits marquants	7
1.6 Résultats techniques	7
1.7 Résultats financiers	9
1.8 Autres charges et produits notables	10
2. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET GESTION DES RISQUES	11
2.1 Composition du Conseil d'administration et de la Direction	11
2.2 Gestion des risques.....	11
2.2.1 Description du système de contrôle interne, méthode et processus.....	11
2.2.2 Fonctions	12
2.2.3 Principales modifications dans la gestion des risques	13
3. PROFIL DE RISQUE	14
3.1 Risques d'assurance	14
3.1.1 Tarification	14
3.1.2 Provisionnement.....	14
3.2 Risques de marché	15
3.3 Risques de crédit	15
3.4 Risques de change	16
3.5 Risques opérationnels	16
3.5.1 Fraude interne et externe et contrôle de qualité	16
3.5.2 Gestion de projet	16
3.5.3 Risques liés au système d'information.....	17
3.5.4 Compliance.....	17
3.6 Risques les plus importants	18
3.6.1 Risque de placements	18
3.6.2 Risque du système d'information.....	19
3.6.3 Risque de sinistre important	19
3.6.4 Risque concurrentiel	20
3.6.5 Risque de personnel-clé	20
3.7 Concentration de risques.....	20
3.8 ORSA.....	21
4. EVALUATION	23
4.1.1 Valeur des actifs	23
4.1.2 Valeur proche du marché des provisions pour engagements d'assurance	23
4.1.3 Marge sur valeur de marché	24
4.1.4 Valeur proche du marché des autres engagements	24
5. GESTION DU CAPITAL	25
5.1 Planification du capital	25
5.2 Structure et changement du capital durant l'exercice	25
5.3 Différence entre fonds propres et capital porteur de risque.....	25

6.	SOLVABILITE	26
6.1	Modèle de solvabilité.....	26
6.2	Capital cible : composantes	26
6.3	Capital porteur de risque : composantes.....	27
6.4	Quotient SST	28
	ANNEXES	29

MANAGEMENT SUMMARY

Le présent rapport sur la situation financière de HOTELA Assurances SA (ci-après la société) a été établi conformément aux dispositions de la circulaire FINMA 2016/2. Sa publication contribue à la transparence des activités de la société, à l'instar des autres entités HOTELA dont les rapports annuels sont également publiés sur le site de HOTELA. Un résumé succinct par chapitre est présenté ci-après.

Activité de l'entreprise

HOTELA Assurances SA est détenue à 100% par HOTELA Allocations familiales. La société offre des couvertures d'assurance-accidents obligatoire selon la LAA, d'assurances complémentaires accidents selon la LCA ainsi que d'indemnités journalières maladie selon la LCA.

HOTELA Assurances SA délègue, sur la base d'un contrat de délégation des tâches, la gestion de l'ensemble de ses activités à HOTELA Caisse de compensation AVS.

Résultats de l'entreprise

Entre 2024 et 2025, l'hôtellerie suisse a enregistré une croissance continue, atteignant 43.9 millions de nuitées en 2025, soit une hausse de 2.6% par rapport à 2024 et un nouveau record historique. La progression représente environ +1.1 million de nuitées sur un an, confirmant la consolidation du secteur après la période post-pandémie. La demande est désormais majoritairement portée par la clientèle internationale, qui représente environ 52% des nuitées, contre 48% pour les hôtes suisses. Les nuitées étrangères ont progressé plus rapidement (+3.7%) que la demande domestique (+1.4%). Cette évolution reflète un retour marqué des marchés internationaux et une normalisation de la structure de la demande touristique en Suisse.

La bonne santé du secteur hôtelier, la clientèle la plus importante du portefeuille, s'est reflétée avec l'augmentation du volume des primes d'assurance, en hausse de 6.9%, qui se répartit entre une croissance de 13.3% pour la branche maladie et 4.1% pour la branche accident.

La sinistralité a progressé de manière plus marquée que les primes. Elle a augmenté de 11.7% pour la branche accident et de 24.3% pour la branche maladie. Si le nombre d'accidents déclarés et pris en charge est en recul (5'060 contre 5'452 en 2024), le nombre de jours indemnisés a dépassé les 160'000 (142'636 l'année précédente).

Les réserves et provisions techniques ont été renforcées pour garantir le respect d'objectifs-cibles élevés, avec une dotation globale de près de CHF 6.3 mio (contre CHF 11.7 mio en 2024).

En 2025, les marchés financiers ont évolué dans un contexte très favorable, porté par de solides performances boursières mondiales et une économie globale résiliente, affichant une croissance modérée malgré les incertitudes géopolitiques et monétaires.

Dans ce contexte, le portefeuille d'investissement a enregistré une performance de 4.81%, comparable à celle de son benchmark (4.88%), reflétant une gestion passive. La réserve de fluctuation de valeur sur titres a été renforcée de CHF 1'400'000, atteignant CHF 12.9 mio, soit 64.9% de l'objectif fixé.

HOTELA Assurances SA clôture l'exercice sur un résultat bénéficiaire de CHF 81'546, en légère progression par rapport aux CHF 63'251 enregistrés en 2024, continuant d'afficher une solide santé financière.

Gouvernance d'entreprise et gestion des risques

Au cours de l'exercice 2025, la Fonction Compliance s'est concentrée sur la veille législative, le contrôle du respect des normes légales et internes, ainsi que sur l'émission de recommandations à destination de la société. Le risque global de compliance demeure faible. Parallèlement, le service juridique a procédé à l'évaluation de l'intégrité et de la loyauté des responsables de la société ainsi que des personnes en charge de la gestion de fortune. Aucun manquement n'a été constaté à l'issue de ce contrôle.

En 2025, l'intégrité et la loyauté des responsables de la société ainsi que des personnes chargées de la gestion des placements ont fait l'objet d'un examen sur la base des déclarations 2024, sans qu'aucun manquement ou conflit d'intérêts ne soit constaté.

La Fonction Compliance a assuré ses missions de veille légale, d'analyse des risques et de contrôles trimestriels, donnant lieu à des recommandations mises en œuvre dans les délais. Le risque global de compliance est évalué comme faible, à l'instar de l'exercice précédent.

En 2025, les activités du Conseiller à la protection des données (DPO) ont porté principalement sur le suivi des contrats et l'intégration systématique de clauses relatives à la protection des données, la sensibilisation des collaborateurs, ainsi que l'appui opérationnel aux équipes, notamment dans l'évaluation de la légitimité des demandes d'informations émanant de tiers.

Le Risk Management a poursuivi ses travaux de documentation et de mise à jour des processus. Lors des Risk Meetings, les principaux risques et contrôles ont été examinés et quantifiés pour chaque Direction. Une attention particulière a été portée aux risques liés à la sécurité de l'information. Pour les **32 contrôles clés** identifiés, le Risk Manager a vérifié la qualité de leur documentation ainsi que leur mise en œuvre. Enfin, lors des réunions du Risk Committee, la Direction a échangé avec le Risk Manager sur le suivi des mesures, l'avancement des plans d'action et l'évaluation globale des risques de la société.

Les comptes rendus relatifs à la gestion des risques, à la compliance, à la protection des données, ainsi qu'aux activités du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information sont regroupés dans le *Risk Report*, établi annuellement par le Risk Manager. Ce rapport est présenté chaque année au Comité de révision, puis soumis au Conseil d'administration. Il constitue une pièce maîtresse du dispositif de contrôle interne de la société. Par ailleurs, le Comité de révision a constaté, au cours de l'exercice, l'efficacité du Risk Manager, de la Fonction Compliance ainsi que de l'Auditeur interne.

Profil de risque

HOTELA Assurances SA est fortement dépendante du secteur de l'hôtellerie-restauration, qui constitue la majorité de sa clientèle. Toutefois, cette dépendance devrait diminuer à moyen terme grâce au développement de la clientèle des autres associations fondatrices, et plus particulièrement de Swissinterpro, récemment arrivée au sein de la Caisse AVS.

Les principaux risques identifiés par la société concernent :

- les placements financiers ;
- le système d'information ;
- l'activité d'assurance.

Conformément à la Circulaire FINMA 2016/03 (ORSA), HOTELA Assurances SA effectue chaque année une évaluation prospective des risques et de sa solvabilité. Le rapport 2025 conclut que la société dispose d'une solvabilité suffisante pour absorber les chocs envisagés, sans qu'il soit nécessaire de prendre des mesures supplémentaires de réduction du risque.

Évaluation

L'évaluation des actifs et passifs se fait conformément à la législation et aux statuts. Pour les actifs du portefeuille, les valeurs proches du marché correspondent aux cours des marchés.

Gestion du capital

Le résultat d'exercice positif conduit à une augmentation des fonds propres de ce même montant.

Solvabilité

Signe de son excellente solvabilité, le quotient SST demeure à un niveau élevé avec 234.44%, contre 232.25% lors de l'exercice précédent.

La publication du présent rapport a été approuvée par le Conseil d'administration de HOTELA Assurances SA le 23 avril 2026.

1. ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

1.1 STRATEGIE, OBJECTIFS, ACTIVITES ET GROUPE HOTELA

HOTELA Assurances SA s'adresse aux entreprises affiliées à l'une des six associations fondatrices de la Caisse de compensation AVS HOTELA, à savoir :

- HotellerieSuisse ;
- la Fédération Suisse du Voyage ;
- senesuisse ;
- Swiss Snowsports ;
- Association Spitex privée Suisse (ASPS) ; et
- Swissinterpro

La société propose des couvertures d'assurance accidents obligatoire selon la LAA, des assurances complémentaires selon la LCA ainsi que des assurances perte de gain maladie selon la LCA. Ces prestations complètent l'offre globale des assurances sociales fournies par les entités HOTELA, comprenant notamment l'AVS, les allocations familiales, la prévoyance professionnelle et l'assurance facultative d'indemnités journalières maladie.

Afin de réduire la charge administrative de ses clients, HOTELA met à disposition un guichet unique («One-Stop Shop»), permettant un accès simplifié à l'ensemble des démarches administratives et assurantielles liées aux collaborateurs. En complément, le produit Payroll Service offre aux entreprises la possibilité d'externaliser entièrement la gestion des salaires, leur permettant ainsi de se concentrer sur leur cœur de métier.

La stratégie de HOTELA Assurances SA est définie conjointement par le Conseil d'administration et le Comité directeur pour une période pluriannuelle. La nouvelle stratégie, définie pour l'horizon 2030, fera l'objet d'un suivi continu et d'ajustements réguliers si nécessaire.

Sur la base d'un contrat de délégation de tâches, HOTELA Assurances SA confie la gestion opérationnelle de ses activités à HOTELA Caisse de compensation AVS. Ce modèle organisationnel s'applique également aux autres entités du groupe HOTELA : la Caisse de compensation met à leur disposition son infrastructure, son système d'information et son personnel. Chaque entité dispose toutefois de son propre organe de gouvernance et fonctionne de manière autonome, à l'exception de HOTELA Assurances SA, détenue par HOTELA Allocations familiales.

1.2 DETENEURS DE PARTS

HOTELA Assurances SA est une société anonyme dotée d'un capital-actions de CHF 8'100'000. Celui-ci est constitué de 1'000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 8'100 chacune. L'ensemble des actions est détenu par HOTELA Allocations familiales.

1.3 SIEGE ET LOCAUX

La société a son siège à Montreux, Rue de la Gare 18. Ses bureaux sont principalement répartis entre le siège et deux autres bâtiments situés dans cette même ville. Elle dispose également de bureaux à Berne, dans les mêmes locaux qu'HotellerieSuisse.

1.4 ORGANE DE REVISION EXTERNE

Depuis plusieurs années, PwC est chargée de la révision des comptes annuels de la société. Pour l'exercice 2025, celle-ci a été effectuée sous la responsabilité de Madame Angela Marti, experte-révisseuse agréée auprès de PwC.

1.5 FAITS MARQUANTS

L'année 2025 a été marquée par plusieurs réalisations et évolutions significatives pour HOTELA.

Après l'annonce par les États-Unis de hausses de droits de douane à l'importation, les marchés financiers ont connu une phase de volatilité avant de se redresser et de faire preuve de résilience. Cette évolution s'inscrit dans un contexte macroéconomique globalement favorable, marqué notamment par la stabilité des taux directeurs des principales banques centrales, demeurés à des niveaux relativement modérés, ce qui a soutenu les marchés financiers. Le portefeuille d'investissements a enregistré une performance de 4.81 %, quasi identique à celle de son benchmark, confirmant la solidité de sa stratégie indicelle.

Par ailleurs, après le succès de la première étape de mise en œuvre de la nouvelle solution métier BBT en 2024, commune aux branches accident et maladie, la Société a poursuivi le déploiement du projet avec le développement du module de facturation. Le développement du module de contentieux en 2026, puis des affiliations, s'inscrit dans la continuité de cette démarche et confirme que le projet de refonte de l'ensemble des applicatifs métier est en bonne voie de finalisation.

HOTELA a mené à bien l'agrandissement et la modernisation de ses infrastructures afin d'accompagner sa croissance. En 2025, le bâtiment principal a achevé sa rénovation complète, permettant la création de 55 nouveaux postes de travail. Ces travaux ont marqué l'aboutissement du cycle de rénovation initié avec le second bâtiment, le « Palazzetto », attenant au premier. Par ailleurs, une nouvelle surface administrative, située au centre de Montreux, a été aménagée et met désormais à disposition 30 postes de travail supplémentaires. Au total, plus de 100 nouveaux postes de travail ont été créés à Montreux, renforçant durablement les capacités d'accueil et les conditions de travail.

1.6 RESULTATS TECHNIQUES

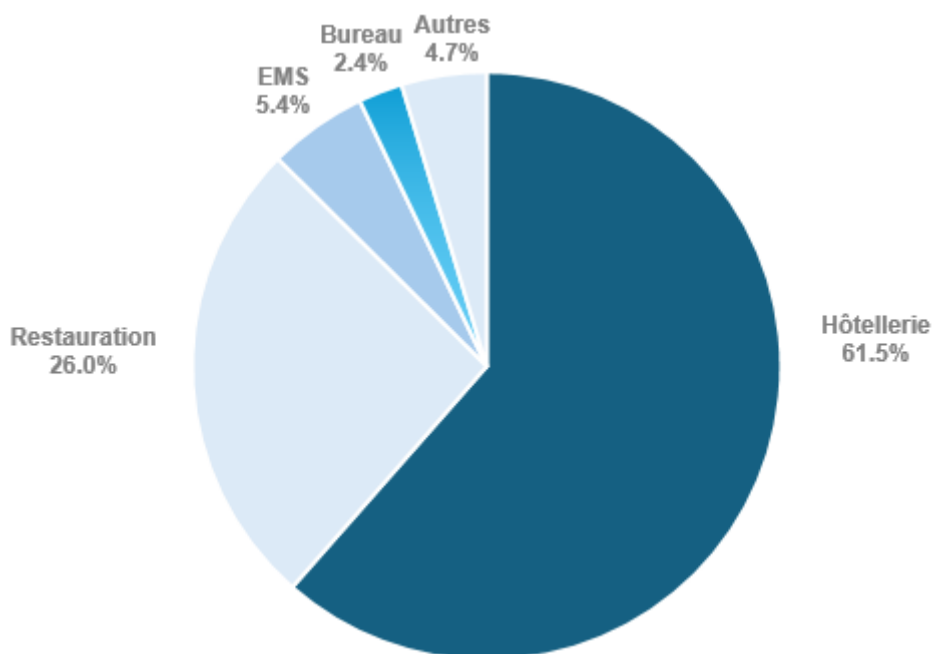
Primes

En 2025, les primes brutes se sont élevées à CHF 55.40 mio contre CHF 51.81 mio en 2024, soit une hausse de 6.9%. Celle-ci résulte de la croissance réalisée par toutes les branches, et plus particulièrement de l'assurance perte de gain maladie selon LCA (+13.3%) qui confirme son avancée en 2024 (+29.8%). La partie accident bénéficie de la même dynamique positive et affiche une croissance de +4.1% (+10.1% en 2024). Le nombre d'entreprises affiliées traduit d'ailleurs cette réjouissante évolution : 3'039 (2'927) en assurance-accidents et 1'056 (968) pour la perte de gain maladie.

Avec un chiffre d'affaires brut de CHF 38.14 mio (CHF 36.59 mio en 2024), les branches accidents constituent la part principale de l'activité de la société. Celles-ci sont réparties entre la LAA avec CHF 37.14 mio (CHF 35.77 mio) et la LAAC avec CHF 0.99 mio (CHF 0.83 mio). Les primes brutes de l'assurance perte de gain maladie représentent depuis l'an passé plus de 30% du portefeuille, soit CHF 17.93 mio (CHF 15.75 mio).

La majorité des clients LAA provient des secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, qui représentent respectivement 61.5% (62.2%) et 26.0% (25.6%) des primes. Ensemble, ces deux secteurs totalisent une part très stable de 87.5% (87.8%) du portefeuille. La répartition du portefeuille par activité est présentée à la page suivante.

Primes 2025 par secteur d'activité



Prestations, sinistres et provisions

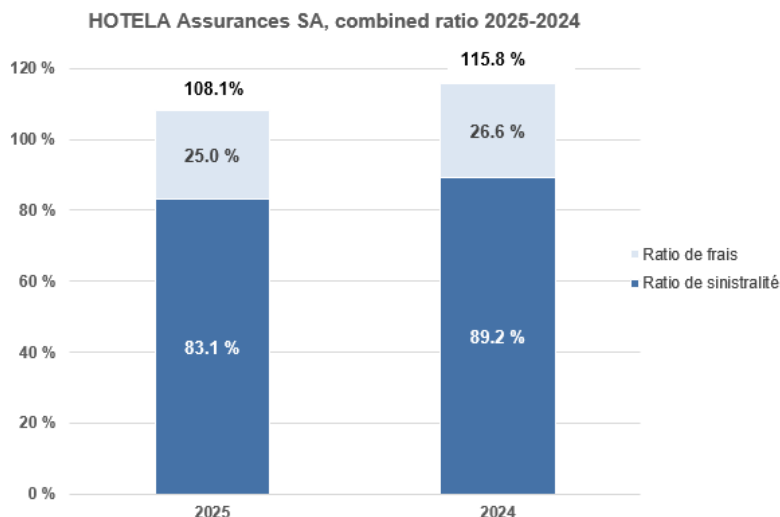
La charge brute des sinistres s'inscrit à la hausse pour toutes les branches, passant de CHF 32.47 mio à CHF 39.45 mio. 5'060 accidents survenus durant l'exercice ont été annoncés, contre 5'206 l'an passé et 4'736 en 2023.

Aucun nouveau cas de rente n'a été fixé en 2025. Sur les 21 rentes en cours, une rente de conjoint survivant s'est éteinte en 2025. Au 31 décembre 2025, 16 rentes d'invalidités, 1 rente de conjoint survivant et 3 rentes d'orphelins sont versées.

Les réserves et provisions techniques brutes ont progressé de CHF 5.71 mio (CHF 6.32 mio net) contre CHF 11.57 mio (CHF 11.66 mio net) l'année précédente.

Les deux constituants du Combined ratio, le ratio de sinistralité et le ratio de frais, se sont tous les deux améliorés, et plus particulièrement le premier en raison d'une attribution réduite aux provisions. Le ratio de frais, également en baisse, reflète quant à lui les investissements dans la nouvelle solution métier

Avec 108.1%, le Combined ratio affiche une valeur inférieure à 2024, mais proche de celle observée en 2023 (106.5%).



Frais d'acquisition et de gestion

Les frais d'acquisition et de gestion ont enregistré une hausse de 2.9%, passant de CHF 14.62 mio à CHF 15.05 mio. Celle-ci s'explique par des courtages et de frais de gestion plus élevés, alors que les frais en baisse liés au nouvel applicatif métier pour l'accident et la maladie traduisent un projet qui a été achevé avec succès.

1.7 RESULTATS FINANCIERS

Au cours de l'année 2025, les marchés financiers se sont montrés en très bonne santé. Les marchés boursiers mondiaux ont approché leurs plus hauts historiques, l'indice MSCI World progressant de plus de 20%. Aux États-Unis, le S&P 500 a progressé de près de 18%, soutenu par les baisses de taux d'intérêt et malgré les incertitudes politiques. Les marchés boursiers asiatiques et européens ont également enregistré de solides gains. L'économie mondiale a réagi avec robustesse aux défis géopolitiques et liés aux taux d'intérêt et a enregistré une croissance modérée jusqu'à la fin de l'année.

La performance annuelle s'est élevée à 4.81%, en ligne avec celle de l'indice de référence (4.88%), ce qui confirme l'approche de gestion passive adoptée pour le portefeuille.

Performance 2025 du portefeuille par classe d'actif

	Portefeuille			Benchmark		
	Performance	Pondération	Contribution	Performance	Pondération	Contribution
Liquidités	-0.54%	3.3%	-0.04%	0.03%	7.0%	0.00%
Obligations en CHF	-0.07%	24.7%	0.03%	-0.09%	25.0%	-0.01%
Obligations en ME gouvernementales hedgées	-0.82%	16.7%	-0.14%	-0.72%	16.0%	-0.11%
Obligations en ME corporate hedgées	2.28%	6.8%	0.16%	2.38%	7.0%	0.16%
Obligations en ME dette émergente	6.27%	3.0%	0.18%	6.62%	3.0%	0.19%
Actions suisses	17.73%	8.8%	1.34%	17.76%	8.0%	1.37%
Actions étrangères	5.73%	13.5%	0.73%	5.62%	13.0%	0.81%
Actions marchés émergents	17.09%	4.5%	0.67%	16.76%	4.0%	0.65%
Immobilier suisse	10.63%	18.7%	1.83%	10.62%	17.0%	1.75%
Total	4.81%	100.0%	4.81%	4.88%	100.0%	4.88%

Les charges de placement (taxes, courtages, Global Custodian et frais de gestion de fortune) ont augmenté de CHF 40'292 par rapport à l'exercice précédent. Cette progression résulte principalement de frais de gestionnaires plus élevés et de prestations additionnelles du Global Custodian. Le tableau illustre par ailleurs la très faible activité de rebalancement observée durant l'exercice.

Charges de placement, KCHF

	2025	2024
Taxes et courtages sur obligations en CHF	0.06	0.00
Taxes et courtages sur obligations étrangères	0.00	0.24
Taxes et courtages sur actions suisses	0.00	0.00
Taxes et courtages sur actions étrangères	0.12	1.28
Taxes et courtages sur immobilier	0.06	0.81
Frais Global Custodian	43.16	33.74
Frais de gestion de fortune	86.41	53.45
Total	129.81	89.52

La performance positive a permis de doter la réserve de fluctuation de valeurs sur titres d'un montant de CHF 1'400'000.

Le résultat de l'exercice, après impôts, s'est soldé par un bénéfice de CHF 79'914 contre CHF 63'251 en 2024.

1.8 AUTRES CHARGES ET PRODUITS NOTABLES

Aucune observation particulière.

2. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET GESTION DES RISQUES

2.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

Le Conseil d'administration est l'organe qui définit la stratégie de la société et assure le suivi de sa mise en œuvre. Il exerce la haute direction, adopte le budget annuel, détermine la politique de gestion des risques, les principes de la gestion de fortune, de réassurance ou encore des conditions d'assurance. En 2025, le Conseil d'administration et le Comité de révision se sont réunis à cinq, respectivement trois reprises.

Le Conseil d'administration se compose des membres suivants :

Dr. Jürg Domenig	Président
Bernard Grobéty ^{(1) (3)}	Vice-Président
Patrick Vogler ⁽³⁾	Vice-Président
Alain Flückiger ⁽³⁾	Membre
Dr. Dieter Keller ⁽¹⁾	Membre
Roger Künzli ⁽²⁾	Membre
Urs Masshardt	Membre

(1) Jusqu'au 18.06.2025.

(2) A partir du 18.06.2025

(3) Représentant de la société au sein du Comité de révision commun aux institutions HOTELA

La Direction de HOTELA est constituée des membres suivants :

Dr. Michael Bolt	Directeur général
Patrick Métral	Directeur Finances, remplaçant du Directeur général
Sébastien de Allegri	Directeur Assurances
Carole Gex-Collet	Directrice Affaires juridiques
Tiago Joaquim	Directeur Client Services & Processes
Silvana Tomasino	Directrice Vente & Marketing
Nicolas Voélin	Directeur Transformation & Technology
Béatrice Burkhalter	Directrice Ressources humaines

2.2 GESTION DES RISQUES

2.2.1 DESCRIPTION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE, MÉTHODE ET PROCESSUS

Le Système de contrôle interne (SCI) de la société se compose de l'ensemble des mesures et contrôles mis en place au sein de l'organisation afin d'assurer le respect des lignes directrices, des règlements internes et des obligations légales, et de mitiger les risques susceptibles de résulter des activités des collaborateurs ou de tiers.

Le SCI poursuit notamment les objectifs suivants :

- assurer la fonctionnalité et l'économicité des processus ;
- garantir l'exactitude et la fiabilité des données ;
- sécuriser les actifs de la société ;
- assurer le respect des prescriptions internes ainsi que des exigences légales et réglementaires.

Les principes fondamentaux du SCI reposent sur la transparence, le principe des quatre yeux, la séparation des fonctions et une information appropriée.

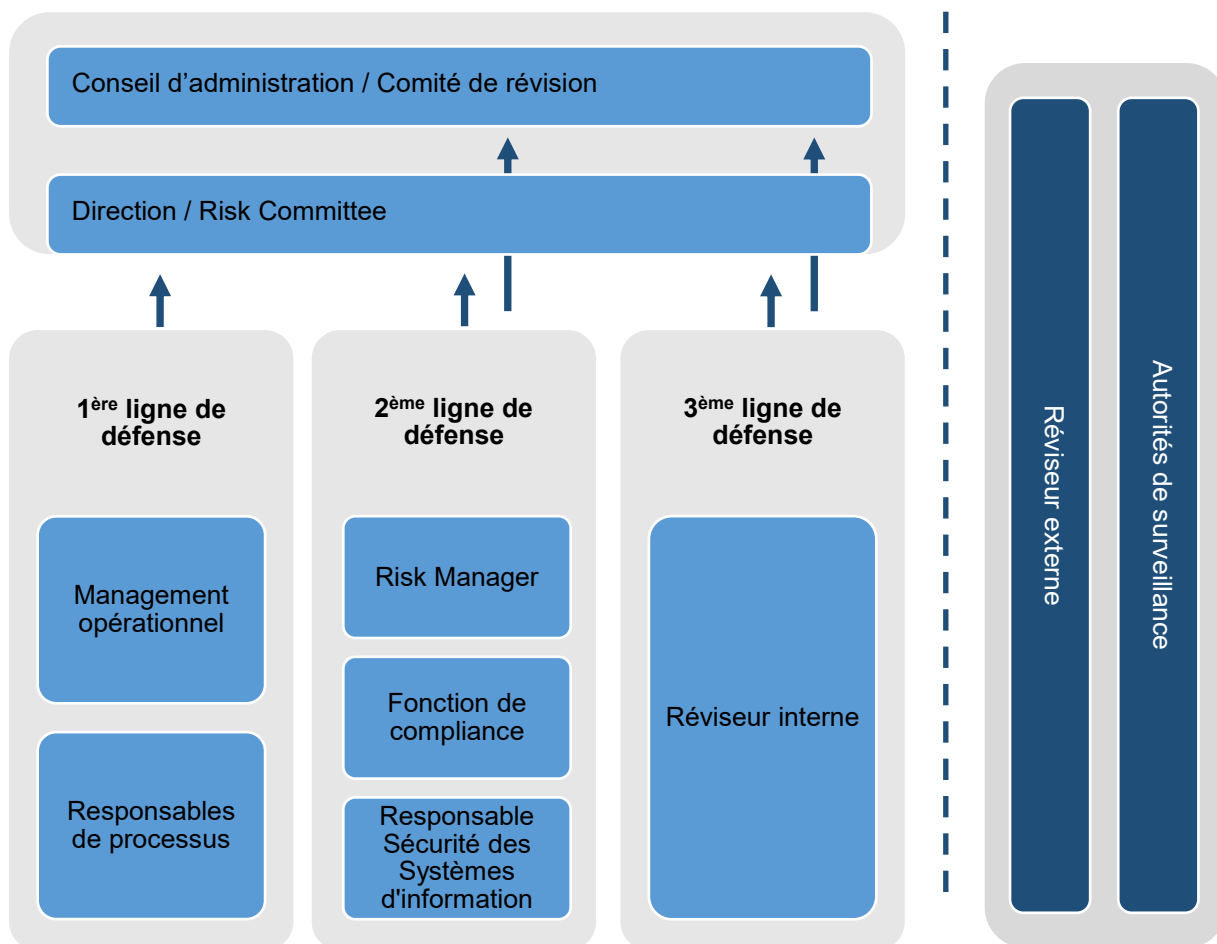
Le SCI s’articule autour de deux piliers complémentaires, axés sur les risques : la documentation des processus et une approche transversale. Ces deux approches se complètent et n’entraînent pas de doublons.

L’approche par les processus constitue le pilier principal du dispositif. À cet effet, une cartographie des processus a été établie, distinguant trois catégories d’activités : les processus clés (notamment les placements, les prestations, la tarification et la gestion des clients), les processus de soutien (tels que le budget) et les processus de management (par exemple les ressources humaines et le Risk Management).

L’approche transversale couvre quant à elle des activités s’étendant à l’ensemble de la société et présentant des caractéristiques similaires dans plusieurs domaines, en particulier la gestion des événements et les systèmes d’information.

2.2.2 FONCTIONS

L’organisation du SCI repose sur le modèle des trois lignes de défense, tel que décrit ci-après.



Première ligne de défense

Le management opérationnel et les responsables de processus constituent la première ligne de défense. Ils veillent à ce que les processus soient conformes à la législation et aux directives internes, contribuant ainsi à la maîtrise des risques liés à leurs activités.

Deuxième ligne de défense

Le Risk Manager s'assure que les principaux risques et les contrôles y relatifs sont identifiés, évalués, documentés et régulièrement mis à jour. Il joue un rôle actif dans le reporting et assume notamment les responsabilités suivantes :

- l'établissement et la mise à jour de la matrice risques-contrôles, ainsi que l'implémentation des plans d'action nécessaires à la mitigation des risques ;
- l'évaluation des contrôles clés ;
- l'établissement du Risk Report annuel à l'attention du Conseil d'administration.

La Fonction Compliance est externalisée auprès d'un prestataire externe depuis 2020. Son organisation est structurée comme suit : le Directeur général est responsable de la Fonction, tandis que le service juridique veille à la bonne exécution du mandat confié au prestataire externe, lequel réalise les contrôles de conformité. Ces contrôles donnent lieu à des rapports trimestriels transmis au Directeur général et aux collaborateurs concernés. Le Compliance Assessment, rapport annuel de la Fonction Compliance, fait partie intégrante du Risk Report. La Fonction Compliance est invitée une fois par année à présenter ses travaux au Conseil d'administration.

Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) couvre les risques liés aux systèmes d'information au moyen d'activités de contrôle régulières dans les domaines suivants : Disaster Recovery, gestion des accès (physiques et logiques), gestion des changements, gestion des incidents, gestion des vulnérabilités et tests d'intrusion. Son rapport est également intégré au Risk Report.

Troisième ligne de défense

Le réviseur interne agit conformément au mandat qui lui est confié par le Conseil d'administration et établit un rapport annuel à son intention. Afin de garantir son indépendance, il est directement rattaché au Conseil d'administration dans l'exercice de cette fonction. Celle-ci est actuellement assurée par Prateo SA, société tierce à HOTELA.

2.2.3 PRINCIPALES MODIFICATIONS DANS LA GESTION DES RISQUES

La gestion des risques n'a pas connu de modifications notables durant l'exercice.

3. PROFIL DE RISQUE

Tous les risques sont identifiés et répertoriés dans une matrice. Les risques importants, sont décrits ci-dessous.

3.1 RISQUES D'ASSURANCE

Dans le SST 2026 (établi sur la base de l'exercice 2025), le risque d'assurance est évalué à CHF 18.76 mio (2025 : CHF 18.30 mio). Voir chiffre 7.2.

3.1.1 TARIFICATION

La tarification des différents portefeuilles (LAA, LAAC et IDJ-LCA) fait l'objet d'une analyse annuelle. Considérée comme un élément stratégique de la politique d'entreprise, la politique tarifaire est définie par le Conseil d'administration.

Le tarif de l'assurance-accidents est soumis chaque année à l'approbation de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). De son côté, le tarif des produits individuels de l'assurance perte de gain maladie selon la LCA est validé par la FINMA. L'analyse de l'adéquation tarifaire est réalisée avec le soutien de l'actuaire responsable.

Dans un environnement concurrentiel tel que celui des couvertures accidents et maladie, HOTELA Assurances SA accorde une attention particulière à la tarification. Celle-ci vise à assurer un équilibre durable entre la volatilité potentielle de la sinistralité et la stabilité tarifaire. À cette fin, la rentabilité de chaque contrat est examinée annuellement et peut donner lieu, le cas échéant, à des ajustements définis selon des règles prédéfinies. Ces adaptations peuvent intervenir tant à la hausse qu'à la baisse.

Affichant une grande stabilité au cours des dernières années, le tarif de l'assurance-accidents (LAA) a fait l'objet de révisions à la baisse en 2022 et en 2025. Il a en outre bénéficié, en 2026, d'un ajustement à la baisse du financement du renchérissement des rentes. Le tarif des assurances complémentaires accidents (LAAC) est quant à lui demeuré inchangé depuis 2018. S'agissant des indemnités journalières maladie selon la LCA, la grille tarifaire a été ajustée en 2026 afin de tenir compte d'une évolution défavorable de la sinistralité.

3.1.2 PROVISIONNEMENT

Afin de limiter les risques liés à un provisionnement insuffisant, les méthodes et les objectifs en la matière sont définis dans un règlement approuvé par le Conseil d'administration. Les provisions techniques sont calculées par l'actuaire interne, puis soumises à la validation de l'actuaire responsable.

Dans le domaine assurantiel, une distinction est opérée entre :

- les provisions techniques nécessaires, qui correspondent à une estimation des paiements et des frais à couvrir pour l'ensemble des sinistres et des engagements pris ;
- les provisions pour fluctuations, destinées à compenser d'éventuels résultats défavorables liés à la liquidation des provisions techniques ainsi qu'aux variations des charges de sinistres. Les objectifs élevés fixés pour ces provisions ont été maintenus, avec une attribution significative au cours de l'exercice.

Branche accidents

L'assurance-accidents ainsi que les assurances complémentaires accidents (LAAC) sont couvertes par un programme de réassurance structuré en deux volets :

- un traité en excédent de sinistre par tête ;
- un traité par événement couvrant l'ensemble des types de prestations.

Ces deux traités, qui viennent d'être renouvelés pour une durée de trois ans, sont soutenus par un pool de trois réassureurs. Ils visent à :

- réduire l'exposition aux sinistres les plus coûteux ;
- se prémunir contre le risque lié à un événement extrême ;
- simplifier la couverture grâce à une solution unique englobant l'ensemble des prestations.

Branche maladie

Pour les assurances perte de gain maladie, la société bénéficie d'un traité de réassurance en excédent de sinistre par tête, conclu avec un réassureur de premier plan. Ce contrat est renouvelé annuellement.

Afin de limiter les risques de contrepartie, seuls les réassureurs disposant d'une notation minimale de A (S&P) sont sélectionnés. Forte de l'expertise développée ces dernières années, la société assure depuis 2020 la sélection directe de ses partenaires réassureurs, renforçant ainsi le pilotage et la maîtrise de son programme de réassurance.

3.2 RISQUES DE MARCHÉ

La gestion mise en œuvre est largement passive et vise principalement la réplication des indices de référence retenus. Depuis 2020, l'ensemble des investissements en actions et en obligations est géré exclusivement de manière passive. Seule une part limitée de l'immobilier suisse coté — correspondant à deux fonds représentant 7.5 % du portefeuille — fait l'objet d'une gestion active. Cette prédominance de la gestion passive traduit la volonté de minimiser le risque de réplication.

Pour les obligations libellées en monnaies étrangères, une distinction est opérée entre les obligations gouvernementales, les obligations d'entreprise (corporates) et la dette des marchés émergents. Les obligations d'entreprise, bien que généralement moins sensibles aux variations des taux d'intérêt que les obligations souveraines, présentent une corrélation plus élevée avec les marchés actions. Elles offrent en contrepartie un rendement potentiel supérieur, assorti toutefois d'un risque de crédit en cas de défaillance de l'émetteur. La dette des marchés émergents contribue quant à elle à la diversification du portefeuille en permettant une exposition à des économies situées en dehors des pays développés, au travers de titres émis par des gouvernements ou des collectivités de droit public

Analyse du risque

	12 mois consécutifs au 31.12.2024			12 mois consécutifs au 31.12.2025		
	Portefeuille	Benchmark	Relatif	Portefeuille	Benchmark	Relatif
Performance annualisée	7.26 %	7.19 %	+0.07 %	4.81 %	4.88 %	+0.07 %
Risque annualisé	4.4 %	4.3 %	+0.1 %	3.3 %	3.2 %	+0.1 %
Ratio de Sharpe	1.29	1.28	+0.01	1.4	1.5	-0.1
Alpha			0.01 %			-0.2 %
Beta			1.01			1.0
Écart de suivi			0.2 %			0.2 %

Comme l'indique le tableau ci-dessus, le risque du portefeuille, mesuré par sa volatilité, est resté proche de celui de son indice de référence au cours des exercices 2024 et 2025 (4,4 % contre 4,3 % en 2024 et 3,3 % contre 3,2 % en 2025). Par ailleurs, il convient de souligner que l'erreur de suivi (tracking error) s'est maintenue à un niveau faible.

Dans le SST 2026, le risque de marché est évalué à CHF 15.28 mio (2025 : CHF 15.62 mio). Voir chiffre 7.2.

3.3 RISQUES DE CREDIT

La société dispose d'un compte auprès de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), alors que les placements sont déposés chez Pictet qui officie en tant que Global Custodian. La BCV affiche un rating AA avec une perspective stable chez Standard & Poor's (21.01.2026). La notation de Pictet par Fitch est de AA- avec une perspective stable (02.10.2025).

Dans le SST 2026, le risque de crédit est évalué à CHF 2.64 mio (2025 : CHF 2.06 mio).

3.4 RISQUES DE CHANGE

Les passifs étant libellés en CHF, l'exposition à d'autres monnaies pour les actifs entraîne une augmentation du capital cible selon SST. Au 31 décembre 2025, la part du portefeuille libellée en monnaies étrangères se monte à 44.5 %, dont 19.5 % non couvertes (objectif fixé à 19 %).

3.5 RISQUES OPERATIONNELS

La société recense et évalue l'ensemble de ses risques opérationnels, lesquels sont classés en huit catégories afin de permettre une analyse structurée et cohérente. Le cas échéant, les événements de dommage sont documentés et analysés afin d'alimenter les dispositifs de suivi et de prévention.

3.5.1 FRAUDE INTERNE ET EXTERNE ET CONTRÔLE DE QUALITÉ

En matière de fraude interne et externe et de contrôle de qualité, un dispositif de contrôle structuré sur trois niveaux est en place afin de garantir la conformité, la qualité et la sécurité des prestations d'assurance :

- un contrôle de premier niveau assuré par les gestionnaires, disposant d'une autonomie encadrée et de compétences de paiement limitées, dans le respect des prescriptions légales et internes ;
- un contrôle de deuxième niveau exercé par l'encadrement, avec des compétences de paiement élargies et une supervision hiérarchique graduée jusqu'au niveau de la Direction générale ;
- un contrôle spécialisé réalisé par un collaborateur expert, portant notamment sur la sécurité des prestations versées et la qualité technique et juridique, au moyen d'outils informatiques et de contrôles par échantillonnage.

Ces contrôles peuvent donner lieu à des recommandations et à l'actualisation de supports internes afin de renforcer en continu l'efficacité du dispositif.

Depuis 2023, le dispositif de contrôle des fraudes bénéficie du soutien de prestataires externes spécialisés. Les gestionnaires de sinistres transmettent les dossiers présentant un soupçon de fraude afin qu'ils fassent l'objet d'analyses ciblées.

En 2025, plusieurs dossiers ont été soumis à des investigations, portant notamment sur des suspicions d'activités exercées durant des périodes d'incapacité de travail ainsi que sur la validité de certaines couvertures d'assurance LAA. Depuis sa mise en place, la collaboration avec des prestataires externes a permis des économies substantielles de plusieurs centaines de milliers de francs.

3.5.2 GESTION DE PROJET

Organisation

Au niveau stratégique, le Comité de supervision du portefeuille de projets veille à la cohérence globale des initiatives engagées, à leur alignement avec les orientations stratégiques de la société, ainsi qu'au respect des enveloppes budgétaires allouées.

À un niveau plus opérationnel, chaque projet est encadré par un comité de pilotage, chargé de définir les orientations stratégiques spécifiques au projet, d'en assurer le suivi de l'avancement et de statuer sur les décisions clés.

Enfin, le comité de projet assume la responsabilité du pilotage opérationnel au quotidien. Il veille au bon déroulement des actions, à la coordination des parties prenantes, ainsi qu'à l'identification et à la gestion des risques opérationnels liés au projet.

Activités

Au cours de l'année 2025, quatre projets ont été achevés. Pour l'année 2026, 10 projets sont prévus.

3.5.3 RISQUES LIÉS AU SYSTÈME D'INFORMATION

Organisation

Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi du dispositif de sécurité des systèmes d'information. À ce titre, ses principales missions portent sur :

- l'élaboration et la mise à jour des politiques, standards et protocoles de sécurité de l'information et de protection des données ;
- l'identification et la gestion des risques liés à la sécurité des systèmes d'information, ainsi que la proposition de mesures de réduction appropriées ;
- le respect des exigences légales et réglementaires applicables en matière de sécurité de l'information et de protection des données ;
- la sensibilisation et la formation des collaborateurs aux enjeux de cybersécurité ;
- l'élaboration et le maintien des plans de continuité et de reprise des activités en cas d'incident ;
- la collaboration avec les responsables des départements afin d'intégrer les exigences de sécurité dans les processus opérationnels ;
- la mise en place et la gestion des contrôles d'accès aux systèmes d'information ;
- l'évaluation des prestataires et solutions en lien avec la sécurité de l'information ;
- la veille sur les menaces émergentes et les évolutions technologiques pertinentes.

Deux comités Sécurité de l'Information et Protection des données (SIPD) ont été institués afin d'assurer une gouvernance structurée de la cybersécurité et de la protection des données. Le comité stratégique définit la stratégie, valide la feuille de route, décide du traitement des risques et approuve les documents de référence. Le comité opérationnel assure la mise en œuvre de la feuille de route, analyse les besoins liés aux projets, établit des rapports semestriels et valide la documentation opérationnelle.

Contrôles et activités

Les principaux contrôles relevant de la responsabilité du RSSI couvrent notamment :

- la gestion des accès physiques et logiques ;
- le plan de reprise après sinistre (DRP) ;
- la gestion des vulnérabilités ;
- les tests d'intrusion ;
- la gestion des sauvegardes ;
- l'intégration des aspects SIPD dans la gestion de projets.

En 2025, les activités principales liées à la sécurité de l'information ont notamment porté sur :

- la mise à jour et l'harmonisation de la documentation existante du SMSI ;
- l'organisation et le suivi des tests d'intrusion ;
- la mise à jour et le suivi des risques en matière de sécurité de l'information ;
- la mise en place et le déploiement de nouveaux contrôles ;
- le suivi des travaux en vue de l'obtention d'un label « Cyber-Safe » ;
- l'intégration de deux nouveaux services critiques dans le cadre du dispositif de continuité des activités ;
- le renforcement de l'approche d'amélioration continue du SMSI.

3.5.4 COMPLIANCE

Intégrité et loyauté

Au cours de l'exercice 2025, l'intégrité et la loyauté des responsables de la société d'assurance ainsi que des personnes chargées de la gestion des placements ont été examinées sur la base des déclarations complétées au titre de l'exercice 2024.

Aucun manquement en matière d'intégrité et de loyauté, y compris en ce qui concerne les conflits d'intérêts, n'a été relevé et donné lieu à une recommandation.

Compliance

La Fonction Compliance est organisée de la manière suivante : le Directeur général est responsable de la Fonction, les Affaires juridiques sont chargées de surveiller la bonne exécution du mandat confié au prestataire externe, lequel effectue les contrôles de la Fonction Compliance ainsi que les autres tâches prévues dans le contrat de délégation. Les activités de la Fonction compliance se résument principalement comme suit pour l'exercice :

- analyse des risques de compliance au travers d'un Compliance Risk Assessment ;
- veille des développements légaux ;
- rapports de contrôles trimestriels qui ont porté sur le respect des normes légales, prudentielles et internes.

Les rapports de contrôle trimestriels livrés par la Fonction Compliance ont donné lieu à des recommandations dont la mise en œuvre respecte les délais octroyés. Dans son rapport annuel Compliance Risk Assessment 2025, la fonction Compliance évalue le risque global de compliance comme faible, tout comme lors de l'exercice précédent.

Veille législative

Dans le domaine des prestations, la veille législative est assurée par le Manager responsable de la gestion des sinistres. Elle porte sur le suivi des évolutions du droit de l'assurance-accidents sociale et des assurances privées, ainsi que sur l'analyse de leurs impacts opérationnels. Un manuel de gestion, régulièrement mis à jour en fonction des développements légaux, est mis à disposition des collaborateurs concernés.

Pour les domaines du Risk Management et des finances, la veille législative est assurée par le Risk Manager. La veille juridique des autres domaines relève de la Fonction Compliance.

Protection des données

Un Conseiller à la protection des données (DPO) a été nommé en 2023. Il exerce cette fonction avec le soutien de la Direction des Affaires juridiques. Ses tâches principales sont les suivantes :

- conseil et accompagnement de la société dans la mise en conformité avec la nLPD ;
- formation et sensibilisation des collaborateurs aux bonnes pratiques en matière de protection des données ;
- supervision des traitements de données personnelles ;
- réalisation d'analyses d'impact pour les traitements présentant un risque élevé ;
- rôle d'interface avec le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT)
- gestion des demandes émanant des personnes concernées ;
- traitement des violations de données, y compris, le cas échéant, la notification au PFPDT.

En 2025, les activités du Conseiller à la protection des données (DPO) ont principalement porté sur :

- le suivi des contrats et l'intégration de clauses relatives à la protection des données;
- la sensibilisation des nouveaux collaborateurs, complétée par des formations de rafraîchissement;
- l'appui opérationnel aux collaborateurs, notamment pour l'évaluation de la légitimité des demandes d'informations de tiers.

3.6 RISQUES LES PLUS IMPORTANTS

3.6.1 RISQUE DE PLACEMENTS

Au 31 décembre 2025, les placements de HOTELA Assurances SA s'élèvent à CHF 116.9 mio (contre CHF 115.4 mio fin 2024), représentant 208.4% du chiffre d'affaires annuel (229.0% en 2024). Cette

importance relative montre que les résultats de placement ont un impact significatif sur le résultat global de l'exercice.

En 2025, les placements ont généré un résultat de CHF 5.3 mio avant dotation à la réserve de fluctuation de valeurs. Ces placements demeurent la principale source de volatilité et de risque pour les résultats annuels.

La réserve de fluctuation, dissoute à hauteur de CHF 10 mio en 2022, a été reconstituée de CHF 2 mio en 2023, de CHF 910'000 en 2024 et de CHF 1'400'000 en 2025. Elle atteint ainsi CHF 12.9 mio, soit 64.94% de son objectif cible.

Cette réserve, combinée à une gestion essentiellement passive et diversifiée des actifs, ainsi qu'au suivi par la Commission de placements, permettent de réduire les risques. L'objectif de réserve est basé sur une Value-at-Risk (VaR) à 99.5%, correspondant à 17.0% des placements, soit CHF 19.9 mio. Cela signifie qu'il y a une probabilité de 0.5% que la perte annuelle dépasse ce montant.

3.6.2 RISQUE DU SYSTÈME D'INFORMATION

Compte tenu du recours permanent aux outils informatiques dans l'activité opérationnelle de HOTELA Assurances SA, une interruption du système d'information serait susceptible de compromettre significativement la continuité des activités. Les principales causes identifiées à cet égard concernent notamment une défaillance majeure des systèmes ou un acte de cyberattaque.

La mise en place d'un Disaster Recovery Plan (DRP) ainsi que l'implémentation du Business Continuity Management System (BCMS) permettent de réduire ce risque de manière substantielle. Par ailleurs, les domaines relatifs à la sécurité de l'information font l'objet d'audits réguliers, réalisés à tour de rôle par une entreprise externe dans le cadre d'audits de sécurité (voir également point 3.5.3).

3.6.3 RISQUE DE SINISTRE IMPORTANT

Branche accident

Dans le cadre de l'activité de l'assurance-accidents, les prestations d'assurance ne sont pas plafonnées, contrairement à d'autres couvertures d'assurance. Les coûts assurés d'un sinistre individuel peuvent ainsi atteindre des montants très élevés, et des événements dits « catastrophiques » sont susceptibles de mettre en péril la capacité financière de la société.

Afin de mitiger ces risques, une attention particulière est portée à cette catégorie de risques dans le cadre du programme de réassurance. Les couvertures mises en place visent à limiter tant les risques individuels que les risques collectifs liés à des sinistres importants. Pour les sinistres survenus à compter du 1er janvier 2014, le programme de réassurance se compose :

- d'un traité en excédent de sinistre par tête (LAA/LCA), avec une rétention de CHF 1.75 mio et une couverture allant jusqu'à CHF 8 mio ;
- d'un traité en excédent de sinistre par événement (LAA/LCA), avec une rétention de CHF 8 mio et une couverture pouvant atteindre CHF 50 mio.

Branche maladie

Le risque de sinistre élevé est moins prononcé dans la branche maladie que dans celle des accidents. Un programme de réassurance a néanmoins été mis en place jusqu'à fin 2025. Celui-ci prévoyait une couverture en excédent de sinistre par tête jusqu'à CHF 2 mio, avec une rétention de CHF 0.3 mio.

Au regard de la très faible sinistralité observée dans cette branche et de la capacité de la société à supporter le risque, ce programme n'a pas été renouvelé.

Enfin, un suivi permanent des prestations est assuré afin de détecter toute évolution anormale de la sinistralité et de mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures appropriées.

3.6.4 RISQUE CONCURRENTIEL

Politique tarifaire et attractivité des produits

Afin de maintenir sa compétitivité, la société procède à une analyse régulière des tarifs lors de leur renouvellement, en les examinant à l'aune de leur sinistralité. Les tarifs établis par catégorie de risque sont, quant à eux, revus et validés chaque année par le Conseil d'administration. Des ajustements sont effectués si nécessaire, notamment en fonction de l'évolution de la sinistralité (voir point 3.1.1).

Le flux net de nouveaux clients enregistré au cours des dernières années témoigne de la compétitivité des tarifs actuellement en vigueur.

Participation aux bénéficiaires

Dans le but de renforcer l'attractivité de ses produits, HOTELA a étendu en 2022 le mécanisme de participation aux bénéficiaires à l'assurance complémentaire accidents (LAAC). Ce mécanisme s'applique aux indemnités journalières depuis 2022 déjà.

Offre intégrée et qualité de service

HOTELA se distingue par une offre intégrée, regroupant l'ensemble des assurances sociales ainsi que la gestion des salaires via un point d'entrée unique. L'attractivité de cette offre repose également sur la qualité des services proposés aux clients, en particulier grâce à une simplification des démarches administratives rendue possible par le développement d'interfaces numériques. La société poursuit de manière continue ses efforts en vue d'améliorer ces dispositifs.

3.6.5 RISQUE DE PERSONNEL-CLÉ

En raison de sa taille moyenne, HOTELA Assurances SA serait exposée à des difficultés opérationnelles en cas de départ simultané de plusieurs collaborateurs occupant des fonctions clés. Pour atténuer ce risque, plusieurs mesures ont été mises en place : le partage des connaissances spécifiques, les répertoires centralisés au sein de chaque direction, accessibles à l'ensemble des collaborateurs concernés ainsi que la documentation systématique des processus et procédures.

En 2025, le taux de turnover brut du personnel de HOTELA s'est établi à 9.3 %, en hausse par rapport à l'exercice précédent (6.5 %), tout en demeurant inférieur au dernier taux observé dans la branche Activités financières et assurances (11.5 %, ESPA, OFS, état au 24.10.2024). Afin d'accompagner la croissance de la société, le nombre d'équivalents plein temps (EPT) est quant à lui passé de 240 à 260 à la fin de l'exercice 2025.

3.7 CONCENTRATION DE RISQUES

Actifs

Les actifs sont principalement constitués de liquidités et de placements, qui représentent 85,1 % du total du bilan. Les liquidités sont réparties auprès de deux établissements bancaires bénéficiant d'une notation de crédit de bonne qualité (voir chiffre 3.3).

La présence de plusieurs classes d'actifs, toutes investies au travers de fonds et couvrant diverses zones géographiques, constitue un gage de diversification adéquate des risques. Le recours systématique à des fonds de placement gérés par des gestionnaires diversifiés, une approche de gestion majoritairement indicielle, ainsi que le contrôle et l'analyse périodique du respect des marges de fluctuations par la Direction, la Commission des placements et le Comité de révision contribuent à la maîtrise de ce risque. La Commission des placements bénéficie en outre du soutien d'un conseiller financier externe.

Engagements

Il n'existe pas de concentration significative des engagements d'assurance auprès d'un client individuel. Une concentration sectorielle est toutefois observée, dans la mesure où la société couvre majoritairement des prestations accidents et perte de gain maladie dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, lequel représente respectivement 61.5 % et 26.0 % des primes du portefeuille.

L'élargissement de HOTELA Caisse de compensation AVS à deux associations fondatrices supplémentaires, à savoir l'Association Spitex privée Suisse (ASPS) et Swissinterpro, se traduit par

l'entrée dans le portefeuille d'entreprises issues d'autres secteurs économiques. Cette évolution permettra d'élargir, à moyen et long terme, les domaines d'activités couverts par HOTELA et de réduire progressivement la concentration sectorielle.

Gestion de la concentration des risques

C'est à l'organe garant de la gestion des risques opérationnels qu'incombe la tâche de s'assurer du contrôle périodique des concentrations de risques par le biais du Système de Contrôle Interne (SCI).

3.8 ORSA

Conformément aux exigences prudentielles (Circulaire FINMA 2016/3), HOTELA Assurances SA procède chaque année à une autoévaluation de sa solvabilité (ORSA – Own Risk and Solvency Assessment) au travers de l'évolution du ratio SST (Swiss Solvency Test) selon trois scénarios distincts. Ces scénarios visent à apprécier la robustesse financière de la société dans des conditions normales d'exploitation ainsi que face à des choses défavorables d'origine technique ou financière.

Les résultats de l'ORSA sont soumis au Conseil d'administration pour approbation, afin d'apprécier la nécessité éventuelle de mettre en œuvre des mesures complémentaires de réduction des risques. Ils sont ensuite transmis à la FINMA.

Scénario S1 – Hypothèse de base

Le scénario de base projette les résultats attendus pour les exercices 2026 et 2027 sur la base d'une évolution normale des affaires. Il repose sur des hypothèses prudentes et réalistes, sans survenance de chocs majeurs, et constitue l'hypothèse la plus probable.

Dans ce scénario, le ratio SST demeure à un niveau confortable tout au long de la période de projection. Il évolue de 230 % en 2025 à 199 % en 2028. Cette trajectoire reflète une situation de solvabilité solide et stable, confirmant la capacité de HOTELA Assurances SA à faire face à ses engagements dans un environnement économique et assurantiel conforme aux attentes.

Scénario S2 – Stress sur la sinistralité

Le scénario de stress sur la sinistralité modélise une détérioration de 20 % de la sinistralité sur les exercices 2025 et 2026, en complément des hypothèses standard du SST. Il vise à évaluer la capacité de résilience de la société face à une hausse significative et durable des charges de sinistres.

Cette hypothèse conduit à une détérioration marquée du ratio SST, lequel diminue à 161 % en 2028. La baisse observée reflète principalement l'impact du risque d'assurance, notamment par la nécessité de renforcer les provisions techniques. Ce scénario met en évidence la sensibilité du ratio SST au risque technique, tout en confirmant que la solvabilité de la société demeure largement supérieure au seuil réglementaire de 100 %.

Scénario S3 – Stress de marché extrême

Le scénario de stress de marché extrême a pour objectif de tester la robustesse du portefeuille d'investissements face à un choc sévère sur les marchés financiers. Il projette une performance négative des marchés suffisante pour faire chuter le ratio SST sous le seuil de 100 % à l'horizon 2028.

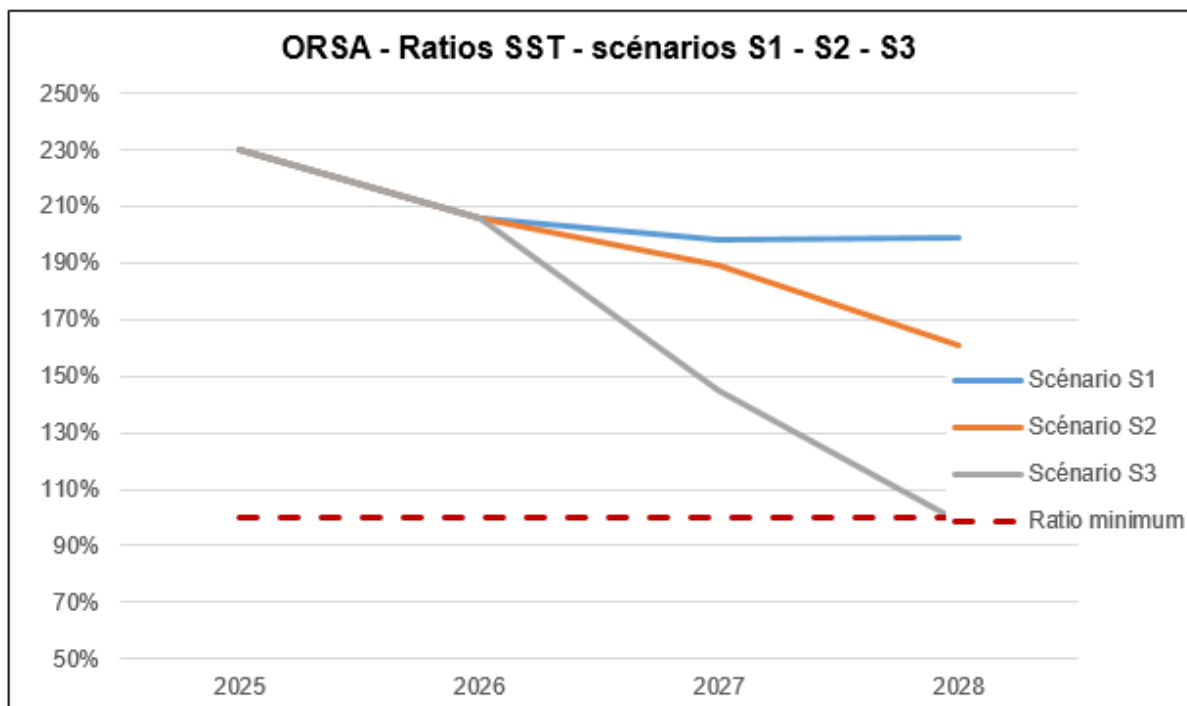
La modélisation indique qu'une perte cumulée de CHF 31 mio sur le portefeuille serait nécessaire pour que le ratio SST tombe sous 100 % d'ici fin 2026. Une telle dégradation correspondrait à une baisse annuelle de -20 % sur deux années consécutives, ce qui excède largement les variations historiques observées par HOTELA Assurances SA.

Ce scénario met ainsi en évidence la solidité actuelle du portefeuille d'actifs, dont les rendements historiques n'ont jamais approché une telle amplitude négative.

Dans le scénario de base (S1), la fortune liée demeure durablement supérieure à 100 %, ce qui confirme une couverture adéquate sans nécessité d'intervention. Les scénarios de stress S2 et S3 mettraient en évidence un besoin potentiel de mesures afin de maintenir une couverture suffisante de la fortune.

Il est ainsi constaté que HOTELA Assurances SA dispose d'une solvabilité robuste et d'une capacité suffisante à absorber les chocs envisagés. En conséquence, il n'est pas jugé opportun d'introduire, à ce stade, de nouvelles mesures de réduction du risque.

Les résultats agrégés des trois scénarios sur le ratio SST sont présentés dans le graphique ci-après :



Le ratio SST mesure le rapport entre le capital disponible et le capital cible. Un ratio inférieur à 100 % traduirait une solvabilité insuffisante et imposerait la mise en œuvre de mesures correctives.

4. EVALUATION

4.1.1 VALEUR DES ACTIFS

Au 31 décembre 2025, la valeur des actifs de la société s'est élevée à CHF 137.34 mio. Ces actifs sont constitués :

- des placements (liquidité non comprise) à hauteur de CHF 113.02 mio ;
- de la liquidité, soit CHF 3.83 mio. Celle-ci est constituée d'un compte propre auprès de la BCV servant à la gestion opérationnelle et de la liquidité déposée auprès du Global Custody liée aux placements.

La structure du portefeuille avec ses marges de fluctuations est détaillée ci-dessous :

Marges de fluctuations du portefeuille par classe d'actif				État au 31 décembre 2025	
	Marge inférieure	Allocation stratégique	Marge supérieure	Pondération	Montant en CHF
Liquidités	4.0 %	7.0 %	15.0 %	3.3 %	3'829'758
Obligations	37.0 %	51.0 %	65.0 %	51.3 %	59'891'591
Obligations en CHF	19.0 %	25.0 %	31.0 %	24.7 %	28'908'065
Obligations ME gouvernementales. hedgées	12.0 %	16.0 %	20.0 %	16.7 %	19'506'151
Obligations ME corporate hedgées	5.0 %	7.0 %	9.0 %	6.8 %	7'952'363
Obligations ME dettes émergentes	1.0 %	3.0 %	5.0 %	3.0 %	3'525'012
Actions	20.0 %	25.0 %	27.0 %	26.8 %	31'274'018
Actions suisses	6.0 %	8.0 %	10.0 %	8.8 %	10'239'455
Actions étrangères	10.0 %	13.0 %	16.0 %	13.5 %	15'813'600
Actions marchés émergents	2.5 %	4.0 %	5.5 %	4.5 %	5'220'963
Immobilier	13.0 %	17.0 %	21.0 %	18.7 %	21'855'918
Immobilier suisse	13.0 %	17.0 %	21.0 %	18.7 %	21'855'918
Total	100.0 %	100.0 %			116'851'285

- des créances nées d'opérations d'assurance de CHF 15.60 mio, HOTELA Caisse de compensation AVS encaissant les primes pour la société ainsi que pour trois autres entités HOTELA, diminuées d'une provision pour pertes sur débiteurs (ducroire de CHF 0.87 mio);
- d'autres créances de CHF 1.02 mio correspondant à l'impôt anticipé sur les produits des titres ;
- de comptes de régularisation actif de CHF 1.15 mio, composé d'une ristourne.

L'ensemble de l'actif du bilan a été appréhendé selon la valeur de marché. Comme les actifs du bilan statutaire sont évalués selon le principe de la valeur de marché, l'évaluation à des fins de solvabilité reprend le bilan statutaire.

4.1.2 VALEUR PROCHE DU MARCHÉ DES PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS D'ASSURANCE

Pour le rapport d'activité, les provisions sont calculées de la manière suivante :

- Pour la branche accidents, les provisions pour sinistres en cours sont calculées selon la méthode « Chain-Ladder » appliquée sur les montants de sinistres par année de paiement et année de survenance pour les prestations relevant de la LAA, à l'exception d'un sinistre provisionné individuellement. Les assurances complémentaires à la LAA sont provisionnées selon la même méthode.

Les provisions pour frais de gestion des sinistres en suspens sont calculées selon la méthode de « New York ».

Les réserves mathématiques pour les rentes fixées et pour les rentes attendues ont été calculées selon les normes comptables, soit le manuel de capitalisation des rentes LAA valable dès 2020. Ces normes utilisent un taux de capitalisation de 1% pour toutes les rentes.

Les provisions destinées aux allocations de renchérissement se montent à l'engagement de la société envers l'association pour la garantie des rentes futures.

- Pour la branche maladie, les provisions pour sinistres en cours sont calculées selon la méthode « Chain-Ladder » appliquée sur les montants de sinistres par année de paiement et année de survenance.

Pour le calcul des engagements d'assurance à des fins de solvabilité :

Les provisions sont décomposées selon les flux de paiements futurs et escomptées sur la base des taux d'intérêts sans risque.

La valeur estimative « best estimate » brute des engagements d'assurance se monte à CHF 68.03 mio.

Évaluation des provisions pour le rapport d'activité et pour le calcul de la solvabilité

Provisions	Rapport d'activité	Calcul de la solvabilité
Provisions pour sinistres en cours	Les provisions ne sont pas escomptées.	Les provisions sont escomptées avec la courbe des taux d'intérêt sans risque.
Provisions de sécurité et pour fluctuations	Les provisions sont constituées selon le formulaire D et le règlement relatif à la constitution des provisions	Les provisions ne sont pas considérées dans le calcul des engagements pour la solvabilité.
Provisions pour participation aux excédents prévues contractuellement	Les provisions ne sont pas escomptées.	Les provisions sont considérées selon leur valeur comptable,
Provisions techniques pour rentes	Les provisions sont escomptées selon les normes comptables en vigueur avec un taux de 1.00%.	Les provisions sont escomptées avec la courbe des taux d'intérêt sans risque.
Provision pour allocations de renchérissement	Les provisions correspondent à l'engagement de HOTELA Assurances SA envers l'association pour la garantie des rentes futures	Les paiements d'allocations de renchérissements futures sont escomptés avec la courbe des taux d'intérêt sans risque.

4.1.3 MARGE SUR VALEUR DE MARCHÉ

La marge sur valeur de marché se monte à CHF 7.40 mio et est basée sur un coût du capital évalué à 6% au-dessus du taux sans risque.

4.1.4 VALEUR PROCHE DU MARCHÉ DES AUTRES ENGAGEMENTS

Les autres engagements, à hauteur de CHF 2.18 mio, regroupent une créance envers HOTELA Caisse maladie ainsi que des passifs de régularisation. Ils sont évalués à leur valeur nominale.

5. GESTION DU CAPITAL

5.1 PLANIFICATION DU CAPITAL

HOTELA Assurances SA dispose d'une politique de planification du capital visant à garantir une sécurité financière élevée tout en offrant des primes attractives à ses clients. Des objectifs ambitieux en matière de constitution de réserves et de provisions ont été définis, tant pour les réserves techniques que pour la réserve de fluctuation de valeurs sur titres (RFV).

Les réserves et provisions techniques se situent dans les fourchettes cibles définies. La situation diffère toutefois s'agissant de la réserve de fluctuation de valeurs (RFV). À la suite des conditions difficiles sur les marchés financiers en 2022, la RFV a été partiellement dissoute afin d'absorber les pertes financières. Depuis lors, sa reconstitution se poursuit : un montant de CHF 1.4 mio lui a été attribué au cours de l'exercice, portant son niveau total à CHF 12.9 mio. Aucun dividende ne sera distribué au titre de l'exercice 2025.

La société s'assure en tout temps d'une liquidité suffisante pour répondre à ses engagements envers ses assurés.

Enfin, la stratégie des placements résulte d'une étude ALM périodiquement réalisée et validée par le Conseil d'administration. Une nouvelle étude sera réalisée en 2026.

5.2 STRUCTURE ET CHANGEMENT DU CAPITAL DURANT L'EXERCICE

L'augmentation des fonds propres en 2025 résulte du résultat positif d'exercice de CHF 79'914.

Fonds propres, mio CHF			
	2025	2024	Différence
Capital-actions	8.10	8.10	--
Réserves légales issues du bénéfice	6.10	6.10	--
Réserves facultatives issues du bénéfice	0.27	0.21	0.06
Résultat de l'exercice	0-08	0.06	0-02
Total	14.55	14.47	0.08

5.3 DIFFERENCE ENTRE FONDS PROPRES ET CAPITAL PORTEUR DE RISQUE

Les fonds propres s'élèvent au 31 décembre 2025 à CHF 14.55 mio et le capital porteur de risque (CPR) à CHF 59.73 mio. La différence entre ces deux montants (CHF 45.18 mio) provient des éléments détaillés dans le tableau ci-après :

Fonds propres, mio CHF	14.55
Prise en compte des provisions de sécurité et pour fluctuations (y compris modification normes comptables)	+42.74
Prise en compte de la réserve de fluctuation de valeur sur titres	+12.90
Réévaluation des provisions en les escomptant avec la courbe des taux sans risque	-3.07
Prise en compte de la marge sur valeur de marché	-7.40
Capital porteur de risque	59.73

6. SOLVABILITE

6.1 MODELE DE SOLVABILITE

Le modèle de solvabilité employé est le modèle standard proposé par la FINMA dans le Template SST. Le modèle et ses hypothèses sont décrits dans la documentation mise à disposition par la FINMA.

6.2 CAPITAL CIBLE : COMPOSANTES

Le capital cible correspond au montant de fonds propres requis pour garantir la solvabilité de l'entité face à des événements extrêmes (horizon à un an, niveau de confiance de 99 %). Il se compose de plusieurs catégories de risques agrégées, auxquelles s'ajoute l'impact de divers scénarios d'événements inattendus. Ce montant est ensuite ajusté par les résultats d'assurance et financiers attendus.

En 2026, la hausse du capital cible (+1.02 mio CHF) s'explique principalement par la diminution du résultat d'assurance projeté par rapport à l'exercice 2025 (-1.46 mio CHF). Cette prévision repose sur des hypothèses cohérentes avec celles retenues pour l'élaboration du budget annuel.

Capital cible : composantes, mio CHF ⁽¹⁾

	Expected shortfall (ES)	
	2026	2025
Risque technique	18.76	18.30
Risque de marché	15.28	15.62
Risque de crédit	2.64	2.06
Effets de diversification	-9.16	-8.98
Sous-total	27.52	27.00
Scénarios	2.55	2.33
Résultat d'assurance attendu	-1.62	-3.08
Résultat financier projeté au-dessus du taux sans risque	-1.85	-1.80
Effet des provisions pour coûts sur le capital cible	-1.13	0.00
Sous-total autres effets	-2.05	-2.54
Total Capital cible	25.48	24.46

(1) Valeurs arrondies

Risque technique

Le risque d'assurance est défini par l'Expected Shortfall à 99 % issu de l'agrégation de ses deux composantes : le risque lié aux provisions et celui lié aux nouveaux sinistres.

Concernant le risque de provision, bien que le volume des provisions (évaluation *best estimate*) soit en hausse, la réduction des coefficients de variation pour les deux branches (accidents et maladie) a compensé cet effet. En conséquence, le risque de liquidation des provisions affiche une légère baisse.

À l'inverse, le risque lié aux nouveaux sinistres enregistre une hausse, consécutive à la croissance attendue du portefeuille (et à la charge de sinistres associée) pour l'exercice 2026 par rapport à 2025.

Risque technique : composantes, mio CHF ⁽¹⁾

	Expected shortfall (ES)	
	2026	2025
Risque lié à la liquidation des provisions établies au 31.12	8.40	8.70
Risque lié à la survenance et provisions des sinistres de l'année	12.89	12.13
Total Risque d'assurance	18.76	18.30

(1) Valeurs arrondies

Risque de marché

Tandis que le volume des placements a enregistré une légère croissance, le risque de marché a affiché une tendance inverse avec une baisse modérée. Ce recul s'explique principalement par la diminution du risque de taux d'intérêt (-15.9 %) et du risque de spread (-9.3 %), en raison de l'abaissement des paramètres de volatilité dans le modèle standard du SST pour 2026.

Risque de marché : composantes, mio CHF ⁽¹⁾

	Expected shortfall (ES)	
	2026	2025
Risque de taux	4.47	5.32
Risque de spread	2.29	2.53
Risque de change	9.00	9.85
Risque actions	9.38	9.14
Risque immobilier (suisse)	4.24	4.15
Effet de diversification	-14.11	-15.36
Total Risque de marché	15.27	15.62

(1) Valeurs arrondies

6.3 CAPITAL PORTEUR DE RISQUE : COMPOSANTES

Le capital porteur de risque est composé des actifs (évaluation proche du marché) réduits des engagements actuariels escomptés (best estimate) que sont :

- les provisions pour sinistres en cours ;
- les réserves mathématiques pour rentes,
- la provision destinée aux allocations de renchérissement.

des autres engagements et du montant minimum (Risk Margin).

Capital porteur de risque : composantes, mio CHF ⁽¹⁾

	2026	2025
Placements	114.61	111.18
Liquidités	2.25	4.24
Autres actifs	20.49	14.05
Total actifs (valeur du marché)	137.34	129.47
Engagements actuariels	-68.03	-64.29
Autres engagements	-2.18	-1.50
Montant minimum (Risk Margin)	-7.40	-6.88
Total engagements escomptés (best estimate)	-77.61	-72.66
Dividende	0.00	0.00
Total Capital porteur de risque	59.73	56.80

(1) Valeurs arrondies

La valeur des actifs a enregistré une croissance significative en 2026 (+CHF 7.87 mio). La hausse des placements (CHF +3.43 mio) résulte notamment du réinvestissement d'une partie des liquidités dans une nouvelle classe d'actifs (money market : 1.58 mio CHF).

La progression des autres actifs s'explique principalement par une modification du rythme de facturation, ayant entraîné une augmentation substantielle des créances sur les preneurs d'assurance. Du côté du passif, la croissance des engagements est essentiellement portée par le renforcement des provisions pour sinistres ainsi que des provisions pour participation aux excédents.

6.4 QUOTIENT SST

Le quotient SST est obtenu désormais par la formule suivante :

$$SST = \frac{\text{(Capital porteur de risque)}}{\text{(Capital cible)}}$$

Swiss Solvency Test	2026	2025	2024	2023
Quotient SST	234.44%	232.25%	308.42%	319.03%

En 2023, le ratio a enregistré une hausse en raison de la forte diminution du capital cible, consécutive à la baisse des risques de marché et liée aux scénarios retenus.

En 2024, l'augmentation des risques découlant de la croissance des affaires a été partiellement compensée par la progression du portefeuille de placements, ce qui a conduit à un quotient SST de 308.42 %, en léger recul par rapport à 2023.

En 2025, la forte dynamique de croissance des affaires observée ces dernières années continue d'exercer une pression à la hausse sur les risques d'assurance, contribuant ainsi à l'augmentation du capital cible. Par ailleurs, l'introduction de deux ajustements - l'un relatif aux engagements d'assurance au titre de la LAA, l'autre concernant le mode de calcul du montant minimum requis - a entraîné une diminution du capital porteur de risque. Le ratio entre le capital porteur de risque et le capital cible s'en trouve ainsi doublement affecté, enregistrant une baisse de 76.17 points de base. Le ratio SST s'est établi à 232.25 %.

En 2026, la croissance conjointe du capital porteur de risque (+6.8 % / +4.95 mio CHF) et du capital cible (+4.2 % / +1.02 mio CHF) a eu un effet compensatoire sur le quotient SST. Ce dernier demeure ainsi quasiment inchangé, s'établissant à 234 % (contre 232 % en 2025).

ANNEXES

- Rapport de l'organe de révision à l'assemblée générale sur les comptes annuels 2025
- Rapport annuel 2025 du conseil d'administration à l'actionnaire
- Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise, solo-non-vie »
- Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Bilan individuel proche du marché »
- Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Solvabilité individuelle »



HOTELA Assurances SA Montreux

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale
sur les comptes annuels 2025



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de HOTELA Assurances SA, Montreux

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de HOTELA Assurances SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le résultat et le tableaux de flux pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

PricewaterhouseCoopers SA, Avenue de la Rasude 5, 1006 Lausanne
+41 58 792 81 00



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.



Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Angela Marti
Experte-révisseuse agréée
Révisseuse responsable



Romain Théodoloz
Expert-révisseur agréé

Lausanne, le 30 avril 2026

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, résultat, tableaux de flux et annexe)
- Proposition du Conseil d'administration au sens de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO



HOTELA Assurances SA

Bilan au 31.12.2025

en CHF	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
Actifs			
Biens immobiliers		21'855'918	21'293'711
Titres à revenu fixe		59'891'591	60'059'335
Actions		31'274'018	29'826'140
Placements		113'021'527	111'179'186
Liquidités		3'829'085	4'239'813
Part des réassureurs dans les provisions techniques	c	3'586'141	4'191'074
Créances nées de l'activité d'assurance	b	15'603'905	9'141'496
./. Provision pour pertes sur débiteurs (Du croire)		-871'043	-457'075
Autres créances		1'022'757	707'113
Comptes de régularisation actifs		1'151'143	463'424
Total des actifs		137'343'515	129'465'033
Passifs			
Provisions techniques	c	107'705'397	101'993'851
Provisions non techniques		12'900'000	11'500'000
Dettes nées d'opérations d'assurance	d	109'824	303'157
Autres passifs		407'504	366'055
Comptes de régularisation passifs		1'665'394	828'119
Fonds étrangers		122'788'119	114'991'182
Capital-actions		8'100'000	8'100'000
Réserves légales issues du bénéfice		6'100'000	6'100'000
Réserves facultatives issues du bénéfice		273'851	210'600
Résultat d'exercice		81'546	63'251
Fonds propres	e	14'555'397	14'473'851
Total des passifs		137'343'515	129'465'033

Résultat au 31.12.2025

en CHF	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
Primes brutes	1	55'396'478	51'808'338
Primes brutes cédées aux réassureurs		-1'115'342	-1'485'311
Primes acquises pour propre compte		54'281'136	50'323'027
Charges des sinistres: montants payés bruts	2	-37'831'087	-32'022'028
Charges des sinistres: montants payés, part des réassureurs		0	0
Variation des provisions techniques pour propre compte	f	-5'711'546	-11'573'445
Variation des provisions techniques: part des réassureurs		-604'933	-85'933
Charges des sinistres pour propre compte		-44'147'566	-43'681'406
Frais d'acquisition et de gestion	3	-14'816'975	-14'782'207
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte		-14'816'975	-14'782'207
Total charges de l'activité technique		-58'964'541	-58'463'613
Résultat intermédiaire		-4'683'404	-8'140'586
Produits des placements	g	6'786'929	10'058'561
Charges financières	h	-1'321'321	-658'418
Frais de gestion des placements		-129'810	-89'518
Résultat des placements		5'335'798	9'310'625
Autres charges financières		-1'400'000	-910'000
Résultat opérationnel		-747'606	260'038
Produits extraordinaires		848'173	187'095
Bénéfice avant impôts		100'567	447'134
Impôts directs		-19'021	-383'882
Résultat d'exercice		81'546	63'251



HOTELA Assurances SA

Tableau de flux de trésorerie au 31.12.2025

en CHF

31.12.2025 31.12.2024

Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation:

Bénéfice d'exercice	81'546	63'251
gains/pertes non-réalisés sur les placements	-4'766'633	-10'010'699
variation des provisions techniques	5'711'546	11'573'446
variation des provisions non techniques	1'400'000	910'000
variations de la part des réassureurs dans les provisions techniques	604'933	85'933
variation des créances nées de l'activité d'assurance	-6'462'408	-3'006'661
variation de la provision pour pertes sur débiteurs (Dueroire)	413'969	457'075
variation des autres créances	-315'644	-112'925
variation du compte de régularisation d'actifs	-687'719	-16'157
variation des dettes nées d'opérations d'assurance	-193'333	-57'813
variation des autres passifs	41'449	60'056
variation du compte de régularisation de passifs	837'275	496'041
= cash-flow opérationnel	-3'335'020	441'547

Flux financiers provenant de l'activité d'investissement:

achat des placements de capitaux	0	-4'005'811
vente des placements de capitaux	2'924'292	5'590'163
= cash-flow de l'activité d'investissement	2'924'292	1'584'352

Variation des liquidités **-410'728** **2'025'898**

Liquidités en début d'exercice	4'239'813	2'213'915
Liquidités en fin d'exercice	3'829'085	4'239'813
Variation des liquidités	-410'728	2'025'898

Annexes aux comptes annuels

Principes d'évaluation appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957 à 963b) ainsi que selon les prescriptions de l'Ordonnance de la FINMA sur la surveillance des assurances (OS-FINMA). Les principaux postes du bilan sont comptabilisés comme suit.

Placements et réserve de fluctuation de valeur.

L'évaluation des titres se fait aux valeurs du marché à la date du bilan. L'intégralité des placements sont fait dans des fonds collectifs. Une provision pour fluctuations de valeurs sur titres est comptabilisée. La méthode de calcul de cette réserve est basée sur la "valeur à risque" à 99.5 % (VaR = value at risk). Selon la dernière étude, l'objectif de cette réserve s'élève à 17% du total des liquidités et des placements, soit CHF 19'865'000 au 31.12.2025.

Créances nées de l'activité d'assurance

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour débiteurs douteux est constituée à hauteur de 5% des créances nées de l'activité d'assurance.

Reconnaissance des primes (comptabilisation des produits)

Les primes sont établies, trimestriellement, sur la base des salaires annoncés par les employeurs. Un décompte final est établi, l'année suivante, si les salaires annoncés durant l'année diffèrent des salaires annuels définitifs.

Devises étrangères

Les postes du bilan en devises étrangères sont convertis aux cours de clôture au 31 décembre 2025. Les cours appliqués aux transactions en cours d'année correspondent aux cours du jour. Les bénéfices et pertes sur cours en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Provisions techniques

Report de primes (art. 44 OS-FINMA)

Aucun report de prime n'est comptabilisé, et par conséquent, aucune provision n'est constituée.

Provisions pour sinistres en cours (art. 45 OS-FINMA)

Les provisions pour sinistres en cours sont constituées pour couvrir les dépenses futures pour des accidents survenus avant la clôture. Elles se composent de :

- **Provision pour sinistres en suspens au jour de référence et provision pour les sinistres survenus mais pas encore annoncés au jour de référence** : Ces provisions ont pour but de couvrir les paiements à effectuer et les frais à prévoir après le jour de référence pour tous les sinistres survenus avant cette date (IBNR). Cette provision est calculée selon la méthode de Chain Ladder appliquée sur les triangles de liquidation qui sont construits pour chacune des branches d'assurances concernées.
- **Provision pour frais de gestion des sinistres en suspens** : Les provisions pour frais de traitement des sinistres sont une estimation non-biaisée de l'espérance mathématique des frais de règlement des sinistres dus après cette date pour des sinistres survenus avant cette date. La provision est calculée selon la méthode de « New-York ».
- **Provision pour réserves mathématiques pour les rentes dont le droit n'a pas été accordé au jour de référence** : La provision a pour but de couvrir les paiements futurs des rentes. Elle est calculée pour tous les cas susceptibles de déboucher sur une rente selon les normes comptables (ou bases actuarielles) fixées par le Département fédéral de l'intérieur.
- **Provision pour autres prestations de longue durée** : Elle a pour but de couvrir les paiements pour des prestations de longue durée autres que les rentes (indemnités pour atteinte à l'intégrité corporelle, indemnités en capital, indemnités pour occupation, moyens auxiliaires).
- **Provision pour rentes et prestations de longue durée pour sinistres survenus mais pas encore annoncés au jour de référence** : La provision est calculée en renforcement de la provision pour réserves mathématiques pour les rentes dont le droit n'a pas été accordé au jour de référence ainsi que de la provision pour autres prestations de longue durée. La provision est établie à l'aide d'un triangle relatif à la durée entre la survenance du cas et le provisionnement de la rente.

Annexes aux comptes annuels

Provisions de sécurité et pour fluctuations (art. 46 OS-FINMA)

Elles se composent d'une part d'un fonds compensatoire visant à couvrir les pertes d'exploitations et d'autre part d'une provision complémentaire de sécurité et pour fluctuations sur les provisions.

Le fonds compensatoire a pour but de couvrir les pertes d'exploitation. Il doit être alimenté par un minimum de 1% des primes brutes de l'année en cours jusqu'à ce qu'il atteigne 80% de la moyenne annuelle des cinq dernières années des primes brutes.

La provision complémentaire a pour but de couvrir une liquidation défavorable des provisions, elle est calculée à l'aide de la méthode de Mach.

Provisions techniques pour rentes ne relevant pas de la LAA (art. 47 OS-FINMA)

HOTELA Assurances SA n'est pas active dans l'assurance-crédit. Par conséquent, cette provision n'est pas constituée.

Provisions pour participation aux excédents prévue contractuellement (art. 48 OS-FINMA)

La provision est constituée pour couvrir la part des excédents qui sera reversée en fonction des résultats au jour de référence. La provision doit atteindre le niveau de la participation aux excédents de tous les contrats telle qu'elle serait calculée au jour de référence.

Provisions techniques pour rentes (art. 49 OS-FINMA)

Les provisions techniques pour rentes sont constituées des réserves mathématiques pour rentes, de la provision destinée aux allocations de renchérissement et de la provision pour modification des normes comptables.

Les réserves mathématiques pour rentes sont constituées pour couvrir les paiements futurs des rentes (rentes d'invalidité, rentes de survivants) et allocations pour impotent fixées. Elles sont calculées à l'aide des normes comptables (ou bases actuarielles) fixées par le Département fédéral de l'intérieur (DFI).

La provision destinée aux allocations de renchérissement a pour objectif de financer les allocations futures de renchérissement sur les rentes fixées. Elle se monte aux engagements de HOTELA Assurances SA envers l'Association pour la garantie des rentes futures.

La provision pour modification des normes comptables doit atteindre au minimum 20% des provisions de longue durée et ne peut pas dépasser 30% de ces provisions.

Provisions techniques pour rentes ne relevant pas de la LAA (art. 50 OS-FINMA)

HOTELA Assurances SA ne propose des rentes que dans le cadre de la LAA. Par conséquent, cette provision n'est pas constituée.

Autres provisions requises pour constituer des provisions techniques suffisantes (art. 51 OS-FINMA)

HOTELA Assurances SA n'a pas constitué d'autre provisions techniques.



HOTELA Assurances SA

Annexes aux comptes annuels

Informations, structure détaillée et commentaires sur les comptes annuels

Nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle

Le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle ne dépasse pas les 250 collaborateurs.

Engagements conditionnels

Néant

Sûretés constituées en faveur de tiers

Néant

Actifs gagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété

Au 31.12.2025, la fortune liée selon art. 17 et ss. LSA se monte à CHF 113'546'206 (CHF 102'733'594 au 31.12.2024)

Dissolution nette de réserves latentes

Néant

Explications relatives aux postes exceptionnels, uniques ou hors période du compte de résultat

Les produits exceptionnels contiennent un remboursement de l'impôt anticipé du dividende extraordinaire de l'exercice 2022 d'un montant de CHF 822'763 et des autres produits divers de CHF 25'410 qui ont été encaissés durant l'exercice 2025.

Événements importants survenus après la date du bilan

Néant

Dérogation au principe de continuité dans l'établissement des comptes

Des reclassifications ont été effectuées dans la présentation des comptes ; le montant des primes brutes affiché dans le compte de résultat contient désormais les pertes sur débiteurs effectives et présumées (Ducroire), la ventilation exacte est précisée dans les annexes. Les charges de participation aux excédents font désormais partie des frais d'acquisition et non des charges de sinistres : montants payés bruts (CHF 9'185 en 2025 et CHF 236'182 en 2024). Les frais d'acquisition de gestion contiennent désormais des postes séparés pour les frais de prévention des accidents, les frais de soutien aux associations fondatrices, le détail se trouve également en annexe. Ceci n'a pas d'incidence sur le résultat, ni sur les fonds propres.

Autres informations prescrites par la loi

Honoraires de révision : CHF 69'354

Indications selon l'Ordonnance de la FINMA sur la surveillance des assurances, OS-FINMA

a. Ventilation des « Autres placements » et des « Placements de l'assurance sur la vie liée à des participations »

Néant

b. Ventilation des « Créances nées de l'activité d'assurance »

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Créances sur les preneurs d'assurance	15'603'905	9'141'496
Total des créances nées de l'activité d'assurance	15'603'905	9'141'496



HOTELA Assurances SA

Annexes aux comptes annuels

c. Ventilation des provisions techniques

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Provisions pour sinistres en cours	45'955'703	44'600'325
Provisions de sécurité et pour fluctuations	38'404'700	36'405'786
Provisions pour participation aux excédents prévue contractuellement	3'001'335	2'010'409
Provisions techniques pour rentes	20'343'659	18'977'331
Total des provisions techniques brutes	107'705'397	101'993'851
J. part des réassureurs dans les provisions techniques	-3'586'141	-4'191'074
Total des provisions techniques nettes	104'119'256	97'802'777

d. Ventilation des "Dettes nées de l'activité d'assurance"

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Dettes envers les preneurs d'assurance	27'822	6'829
Dettes envers les entreprises d'assurance	82'002	296'328
Total des dettes nées de l'activité d'assurance	109'824	303'157

1. Primes brutes

CHF	31.12.2025	31.12.2024
Primes LAA	37'144'693	35'765'918
Primes IDJ LCA	17'931'661	15'747'084
Primes LAAC	992'779	828'909
Pertes sur débiteurs	-258'687	-76'498
Variation du Dueroire	-413'968	-457'075
Total primes brutes	55'396'478	51'808'338

2. Charges des sinistres : montants payés bruts

Prestations LAA	-19'838'397	-17'711'909
Prestations IDJ LCA	-17'725'046	-14'265'065
Prestations LAAC	-267'644	-45'054
Total prestations brutes	-37'831'087	-32'022'028

Annexes aux comptes annuels

3. Frais d'acquisition et de gestion

CHF	31.12.2025	31.12.2024
Frais caisse supplétive LAA	1'567	42'332
Frais SSS	239'130	52'799
Frais d'organisation d'assurance	175'798	202'127
Frais de médecin-conseil	104'753	68'498
Frais de conseil spécialisé (BCPA)	55'543	65'265
Frais managed care	0	44'023
Frais de contribution prévention AP	472'774	439'272
Frais de contribution prévention ANP	135'396	139'345
Participation aux excédents	9'185	236'182
Autres charges techniques pour propre compte selon FINMA	1'194'147	1'289'842
CHF	31.12.2025	31.12.2024
Autres charges	82'119	102'833
Frais d'avocats-conseil	106'938	93'521
Frais de compliance (compliance group)	11'351	13'615
Frais de révision	69'354	95'287
Frais d'actuaire	27'133	23'458
Honoraires comité	72'744	77'422
Charges sociales honoraires comité	2'297	2'750
Frais conseillers externes	1'289	8'199
Autres produits	-27'307	-84'918
Frais de gestion HOTELA AVS	9'076'486	8'290'735
Frais de projets	1'679'281	2'672'590
Soutien aux assoc. fondatrices	187'817	165'300
Frais de courtage	1'933'326	1'631'574
Frais de prévention des accidents	400'000	400'000
Frais d'acquisition et de gestion selon FINMA	13'622'828	13'492'365
TOTAL des frais d'acquisition et de gestion selon EF	14'816'975	14'782'207

Annexes aux comptes annuels

e. Tableau de variation des fonds propres

en CHF	Capital-actions	Réserves légales issues de bénéfices	Réserves fac. issues de bénéfices	Résultat	Fonds propres
FP 31.12.2023	8'100'000	6'100'000	-380'700	591'300	14'410'600
Utilisation résultat			591'300	-591'300	
Distrib. dividendes					
Résultat				63'251	63'251
FP 31.12.2024	8'100'000	6'100'000	210'600	63'251	14'473'851
Utilisation résultat			63'251	-63'251	
Distrib. dividendes					
Résultat				81'546	81'546
FP 31.12.2025	8'100'000	6'100'000	273'851	81'546	14'555'397

f. Ventilation des variations des provisions techniques d'assurance

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Variation des provisions pour sinistres en cours	-1'355'378	-5'164'200
Variation des provisions de sécurité et pour fluctuations	-1'998'914	-4'826'258
Variation des provisions pour participation aux excédents prévue contractuellement	-990'926	-1'161'582
Variation des provisions techniques pour rentes	-1'366'328	-421'405
Total variation des provisions techniques brutes	-5'711'546	-11'573'445
J. part des réassureurs dans les provisions techniques	-604'933	-85'933
Total des provisions techniques nettes	-6'316'479	-11'659'378

Annexes aux comptes annuels

g. Détail des produits des placements ventilés par classe d'actifs

en CHF	31.12.2025	31.12.2024
Money Market Funds et comptes bancaires		
Produits des placements	31'352	0
Plus-values non réalisées	0	0
Plus-values réalisées	0	0
Biens immobiliers		
Produits des placements	217'796	114'818
Plus-values non réalisées	1'875'895	3'032'944
Plus-values réalisées	10'764	72'596
Titres à revenu fixe		
Produits des placements	1'133'901	392'752
Plus-values non réalisées	331'532	1'528'000
Plus-values réalisées	0	0
Actions		
Produits des placements	570'902	220'578
Plus-values non réalisées	2'614'788	4'566'851
Plus-values réalisées	0	130'022
Produits des placements	6'786'929	10'058'561

h. Détail des charges des placements ventilés par classe d'actifs

en CHF	31.12.2025	31.12.2025
Money Market Funds		
Moins-values non réalisées et provisions pour dépréciation	-31'306	0
Moins-values réalisées	0	0
Biens immobiliers		
Moins-values non réalisées et provisions pour dépréciation	0	0
Moins-values réalisées	0	0
Titres à revenu fixe		
Moins-values non réalisées et provisions pour dépréciation	-1'236'311	-643'255
Moins-values réalisées	0	-15'163
Actions		
Moins-values non réalisées et provisions pour dépréciation	0	1
Moins-values réalisées	-53'704	0
Charges financières	-1'321'321	-658'418



HOTELA Assurances SA

Annexes aux comptes annuels

Proposition d'emploi du bénéfice par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale

en CHF

Réserves facultatives issues du bénéfice

Bénéfice reporté au 01.01.2025	273'851
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	0
Bénéfice (+)/Perte (-) de l'exercice 2025	81'546
Bénéfice (+)/Perte (-) au bilan	355'397

Proposition du Conseil d'administration

Résultat reporté à disposition de l'Assemblée Générale	355'397
Réserves facultatives issues du bénéfice	0
Report à nouveau sur le prochain exercice	355'397



SIMPLIFY YOUR BUSINESS.

HOTELA Assurances SA

Rapport annuel 2025 du Conseil d'administration à l'actionnaire

Activités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de HOTELA Assurances SA et le Comité de Révision se sont réunis respectivement cinq et trois fois en 2025. Ils ont exercé l'ensemble de leurs attributions légales et statutaires et ont traité les sujets suivants :

- **Surveillance de la stratégie et de l'activité de l'entreprise**, avec un suivi régulier de l'évolution des affaires, du positionnement de HOTELA Assurances SA sur ses marchés et de la cohérence de son modèle économique.
- **Examen et validation des aspects financiers**, en particulier :
 - le bouclement des comptes,
 - la constitution et la dissolution des provisions et réserves,
 - l'affectation du résultat,
 - ainsi que l'examen du budget de l'exercice suivant, incluant les contributions liées à la prévention des accidents.
- **Suivi de la situation financière et de la solvabilité**, sur la base des rapports financiers, actuariels et de l'organe de révision.
- **Surveillance de la gestion des risques, du système de contrôle interne et de la compliance**, conformément aux exigences applicables aux entreprises d'assurance soumises à la surveillance, y compris la prise de connaissance et le traitement des rapports périodiques correspondants, notamment : le rapport 2024 sur la situation financière, le rapport no 16 de l'auditeur interne Prateo, le risk report 2024, comprenant le rapport sur la gestion des risques et le SCI, le rapport ORSA, le rapport du responsable de la sécurité, le rapport du délégué à la protection des données, le rapport de l'organe interne chargé de la surveillance de la conformité, le rapport de la fonction compliance et le reporting sinistralité 2024.
- **Validation de la stratégie cyber**, rendue nécessaire par les exigences réglementaires spécifiques à HOTELA Assurances SA, et suivi des mesures mises en œuvre en matière de sécurité de l'information et de résilience opérationnelle.
- **Suivi des projets stratégiques et informatiques**, en particulier dans le domaine des assurances-accidents et des indemnités journalières maladie, incluant la prise de connaissance du debriefing de fin de projet BBTe et de la mise en production de la solution et des modules et fonctionnalités périphériques.
- **Préparation de la succession du Directeur général** à fin 2026, traitée de manière anticipée et structurée. Le Conseil d'administration et le Comité Directeur ont défini la procédure, le calendrier et l'organisation du processus de recrutement, incluant la validation de la description de poste et le recours à une société de recrutement spécialisée.

- **Relations avec les partenaires institutionnels**, notamment en lien avec les questions de gouvernance, de prévention des accidents et d'évolutions organisationnelles, dans un souci de transparence et de continuité.
- **Prise de connaissance du résultat du SST 2025** ainsi que de l'évolution du SST entre 2015 et 2025.
- **Décision sur les primes pour 2026**
 - Maintien du tarif pour les primes LAA
 - Augmentation de tarif de 25% pour l'IDJ LCA collective et individuelle, avec mesures d'assainissement d'une partie du portefeuille
 - Maintien du tarif existant pour l'assurance LAAC
- **Suivi détaillé des statistiques de vente**

Informations sur l'exercice

En 2025, le nombre d'affiliés a augmenté de 2'928 à 3'039 pour la LAA et la LAAC et de 969 à 1'056 pour l'indemnité journalière maladie.

Explications relatives aux comptes annuels

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale sur les comptes annuels 2025 du 30 avril 2026

Constatations de l'organe de révision

Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

La proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts.

Le rapport ne contient ni réserve ni remarque.

Bilan

Dans [] figure le chiffre correspondant de l'année précédente.

Le total du bilan s'élève à CHF 137.34 mio [129.47] ; il est supérieur de 6.1% à celui de fin 2024.

Les actifs gérés sont passés de CHF 115.4 mio à CHF 116.9 mio, dont liquidités CHF 3.8 mio [4.2], obligations CHF 59.9 mio [60.0], actions CHF 31.3 mio [29.8] et fonds immobiliers suisses CHF 21.9 mio [21.3].

Au passif, les provisions techniques ont été augmentées de 5.6%, passant de CHF 102.0 mio à CHF 107.7 mio, dans le détail :

- Provisions sinistres en cours CHF 46.0 mio (+3.0%)

- Provisions de sécurité et pour fluctuations CHF 38.4 mio (+5.5%)
- Provisions pour participations aux excédents CHF 3.0 mio (+50.0%)
- Provisions techniques pour rentes CHF 20.3 mio (+7.2%)

La réserve de fluctuations de valeur sur titres est passée de CHF 11.5 mio à CHF 12.9 mio et correspond à 64.8% de la valeur cible de 17% des placements (CHF 19.9 mio).

Les fonds propres s'élèvent à CHF 14.6 mio [14.5], ce qui correspond à 10.6% [11.2%] du passif.

La réserve légale (art. 671 CO) de CHF 6.1 mio reste inchangée et correspond à 75.3% du capital social libéré (minimum légal : 20%).

Le résultat du Swiss Solvency Test (SST 2026), basé sur les chiffres de 2025, est de 234% [232%].

Compte d'exploitation

En 2025, les primes brutes ont augmenté de 6.9%, passant de CHF 51.8 mio à CHF 55.4 mio.

Les charges de sinistres brutes ont augmenté de CHF 18.1%, passant de CHF 32.0 mio à CHF 37.8 mio

Les frais d'acquisition et de gestion sont restés stables à CHF 14.8 mio.

Le résultat des placements s'élève à CHF 6.8 mio [9.3] grâce à une performance annuelle brute de 4.81% [8.66%].

Le résultat d'exploitation de CHF 0.1 mio [0.5] avant impôts entraîne une charge fiscale de CHF 0.02 mio [0.4].

Le résultat après impôts s'élève à CHF 81'546 [63'251].

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de reporter le bénéfice sur le prochain exercice.

MB/PM/29 avril 2026

Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise, solo - non-vie » selon Circ.-FINMA 2016/02

Montants en mio CHF	Affaires directes en Suisse					
	Total		Accident		Maladie	
	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue
1 Primes brutes	51.81	55.40	36.06	37.55	15.75	17.85
2 Primes brutes cédées aux réassureurs	-1.49	-1.12	-1.47	-1.10	-0.01	-0.02
3 Primes nettes pour propre compte (1 + 2)	50.32	54.28	34.59	36.45	15.74	17.83
4 Variations des reports de primes						
5 Variations des reports de primes : part des réassureurs						
6 Primes nettes exquises pour propre compte (3 + 4 + 5)	50.32	54.28	34.59	36.45	15.74	17.83
7 Autres produits de l'activité d'assurance						
8 Total des produits de l'activité technique d'assurance (6 + 7)	50.32	54.28	34.59	36.45	15.74	17.83
9 Charges des sinistres : montants payés bruts	-32.02	-37.83	-17.76	-20.11	-14.27	-17.73
10 Charges des sinistres : montants payés part des réassureurs						
11 Variations des provisions techniques	-11.57	-5.71	-5.11	-1.42	-6.46	-4.30
12 Variations des provisions techniques part des réassureurs	-0.09	-0.60	-0.09	-0.6	0.00	0.00
13 Variations des provisions techniques de l'assurance sur la vie liée à des participations						
14 Frais de règlement des sinistres pour propre compte (9 + 10 + 11 + 12 + 13)	-43.68	-44.15	-22.95	-22.13	-20.73	-22.02
15 Frais d'acquisition et de gestion	-13.49	-13.62	-9.33	-9.10	-4.16	-4.53
16 Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion						
17 Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte (15 + 16)	-13.49	-13.62	-9.33	-9.10	-4.16	-4.53
18 Autres charges techniques pour propre compte	-1.29	-1.19	-0.89	-1.05	-0.40	-0.14
19 Total des charges de l'activité technique (assurance dommages uniquement) (14 + 17 + 18)	-58.46	-58.96	-33.17	-32.28	-25.29	-26.69

Montants en mio CHF	Affaires directes en Suisse					
	Total		Accident		Maladie	
	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue
20 Produits des placements	9.40	5.47				
21 Charges financières et frais de gestion des placements	-0.09	-0.13				
22 Résultat des placements (20 + 21)	9.31	5.34				
23 Plus-values nettes et produits financiers nets des placements de l'assurance sur la vie liée à des participations						
24 Autres produits financiers						
25 Autres charges financières						
26 Résultat opérationnel (8 + 14 + 17 + 18 + 22 + 23 + 24 + 25)	1.17	0.65				
27 Charges d'intérêt des dettes liées à des instruments de taux						
28 Autres produits						
29 Autres charges	-0.91	-1.40				
30 Produits / charges extraordinaires	0.19	0.85				
31 Bénéfice / perte avant impôt (26 + 27 + 28 + 29 + 30)	0.45	0.10				
32 Impôts directs	-0.38	-0.02				
33 Bénéfice / perte (31 + 32)	0.06	0.08				

Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Bilan SST individuel simplifié » selon Circ.-FINMA 2016/02

Montants en mio CHF	Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
Valeur conforme au marché des placements			
Biens immobiliers	0.00		0.00
Participations	0.00		0.00
Titres à revenu fixe	0.00		0.00
Prêts	0.00		0.00
Hypothèques	0.00		0.00
Actions	0.00		0.00
Autres placements			
Placements collectifs de capitaux	111.18		114.61
Placements alternatifs de capitaux	0.00		0.00
Produits structurés	0.00		0.00
Autres placements de capitaux	0.00		0.00
Total des autres placements	111.18		114.61
Valeur conforme au marché des autres actifs			
Placements provenant de l'assurance sur la vie liée à des participations	0.00		0.00
Créances sur instruments financiers dérivés	0.00		0.00
Dépôts découlant de la réassurance acceptée	0.00		0.00
Liquidités	4.24		2.25
Part des réassureurs dans les provisions techniques			
Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)	0.00		0.00
Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)	0.00		0.00
Assurance directe : assurance dommages	4.19		3.59
Réassurance active : assurance dommages	0.00		0.00
Assurance directe : assurance-maladie	0.00		0.00
Réassurance active : assurance-maladie	0.00		0.00
Assurance directe : autres affaires	0.00		0.00
Réassurance active : autres affaires	0.00		0.00
Assurance directe : assurance-vie liée à des participations	0.00		0.00
Réassurance active : assurance-vie liée à des participations	0.00		0.00
Immobilisations corporelles	0.00		0.00
Frais d'acquisition différés, activés, non encore amortis	0.00		0.00
Immobilisations incorporelles	0.00		0.00
Créances nées d'opérations d'assurance	8.68		14.73
Autres créances	0.00		0.00
Autres actifs	0.71		1.02
Capital non encore libéré	0.00		0.00
Compte de régularisation	0.46		1.15
Total des autres actifs	18.29		22.74
Total valeur conforme au marché des actifs	Total de la valeur conforme au marché des actifs	129.47	137.34

Montants en mio CHF	Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
Valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance	64.29		68.03
Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)	0.00		0.00
Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des participations)	0.00		0.00
Assurance directe : assurance dommages	52.22		53.48
Réassurance active : assurance dommages	0.00		0.00
Assurance directe : assurance-maladie	12.07		14.56
Réassurance active : assurance-maladie	0.00		0.00
Assurance directe : autres affaires	0.00		0.00
Réassurance active : autres affaires	0.00		0.00
Valeur estimative la meilleure possible des engagements de l'assurance sur la vie liée à des participations	0.00		0.00
Assurance directe : assurance-vie liée à des participations	0.00		0.00
Réassurance active : assurance-vie liée à des parts de fonds	0.00		0.00
Montant minimum	6.88		7.40
Provisions non techniques	0.00		0.00
Dettes liées à des instruments de taux	0.00		0.00
Dettes sur instruments financiers dérivés	0.00		0.00
Dépôts résultant de la réassurance cédée	0.00		0.00
Dettes nées d'opérations d'assurance	0.30		0.11
Autres passifs	0.37		0.41
Compte de régularisation	0.83		1.67
Dettes subordonnées	0.00		0.00
Total des valeurs conformes au marché des engagements	72.66		77.61
Total des valeurs conformes au marché des engagements			
Différence entre la valeur conforme au marché des actifs et la valeur conforme au marché des engagements	56.80		59.73

Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Solvabilité individuelle », Circ.-FINMA 2016/02

Montants en mio CHF	Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
Calcul du capital porteur de risque (CPR)			
Différence entre la valeur conforme au marché des actifs et la valeur conforme au marché des engagements	56.80		59.73
Déductions	0.00		0.00
Capital de base	56.80		59.73
Capital complémentaire	0.00		0.00
CPR	56.80		59.73
Calcul du capital cible			
Risque d'assurance	18.30		18.76
Risque de marché	15.62		15.28
Risque de crédit	2.06		2.64
Effets de diversification	-8.98		-9.16
Autres effets sur le capital cible	-2.54		-2.04
Capital cible	24.46		25.48
	Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
	%	%	%
Quotient SST	232.25		234.44